



Communauté
de communes
LACQ ■
ORTHEZ

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Rapport annuel 2021



SOMMAIRE

SYNTHESE	4
PREAMBULE.....	6
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	7
2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS	10
3. LES ORDURES MENAGERES	11
3.1. Description de la collecte	11
3.2. Bilan quantitatif.....	11
3.3. Caractérisation des ordures ménagères	13
3.4. Le traitement	13
3.5. Bilan financier	13
4. LES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS	14
4.1. L'Eco-organismes	14
4.2. Description de la collecte	16
4.3. Bilan quantitatif.....	16
4.4. Les plastiques	18
4.5. Les refus de tri	18
4.6. Le verre	19
4.7. Le traitement	20
4.8. Bilan financier	21
5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS.....	22
5.1. Description de la collecte	22
5.2. Bilan quantitatif.....	22
5.3. Le traitement	23
5.4. Bilan financier	23
6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS	24
6.1. Description de la collecte	24
6.2. Bilan quantitatif.....	24
6.3. Le traitement	25
6.4. Bilan financier	26
7. LES DECHETTERIES	27
7.1. Description du service	27
7.2. Bilan quantitatif.....	29
7.3. Le traitement	32
7.4. Bilan financier	33
8. LE REEMPLOI	35
8.1. Description du réemploi.....	35
8.2. Bilan quantitatif.....	35
9. LES TEXTILES USAGERS.....	36
9.1. Description de la collecte	36
9.2. Bilan quantitatif.....	36
9.3. Le traitement	37
9.4. Bilan financier	37

10.LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	38
10.1. Description du service	38
10.2. Bilan quantitatif.....	38
10.3. Bilan financier	38
11.L'USINE D'INCINERATION.....	39
11.1. Présentation de l'installation	39
11.2. Mode de gestion	39
11.3. Bilan quantitatif.....	39
11.4. Bilan financier	40
12.LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX	42
12.1. Présentation des installations	42
12.2. Gestion du pôle	42
12.3. Bilan quantitatif.....	43
12.4. Bilan financier du pôle de gestion des déchets d'Orthez	44
13.LES DECHETS NON MENAGERS	45
13.1. Désignation	45
13.2. Bilan quantitatif.....	45
13.3. Bilan financier	46
14.LA PREVENTION DES DECHETS	47
14.1. L'engagement de la collectivité.....	47
14.2. La production de Déchets Ménagers Assimilés	47
15.BILANS	49
15.1. Bilan quantitatif.....	49
15.2. Bilan des contrats et des conventions.....	50
15.3. Bilan sur le personnel du service déchets.....	51
15.4. Bilan financier	54
15.5. Quelques chiffres clés.....	55

SYNTHESE

POPULATION

- 53 281 habitants (population municipale INSEE 2021)

SECTEURS DE COLLECTE

- Est : 22 communes : 22 635 habitants – prestataire Coved
- Centre : 17 communes : 9 739 habitants – prestataire Atout Vert
- Ouest : 22 communes : 20 907 habitants – régie CCLO

LES ORDURES MENAGERES

- Mode de collecte : en porte à porte sauf hyper centre Orthez en bacs enterrés
- Fréquence de collecte : 1 fois par semaine sauf hyper centre Orthez et Mourenx : 2 fois /semaine
- Tonnage collecté : 10 607 tonnes soit **199 kg /hab/an**
- Coût : **53 €/hab** dont 23 €/hab pour l'incinération

LES EMBALLAGES MENAGERES

- Mode de collecte : en porte à porte sauf hyper centre Orthez en bacs enterrés
- Fréquence de collecte : tous les 15 jours sauf hyper centre Orthez et Mourenx 1 fois/semaine
- Tonnage valorisé : 2 363 tonnes soit **44 kg/hab/an**
- Coût : **8,21 €/hab**

Le verre :

- Mode de collecte : en apport volontaire
- Tonnage valorisé : 1 883 tonnes soit **35 kg/hab/an**
- Coût : **0,58 €/hab**
- Parc : 235 colonnes

LES ENCOMBRANTS

- Collecte sur appel le 3^{ème} mercredi du mois (2 appels maximum/an/foyer)
- Tonnage collecté : 55 tonnes soit **1,04 kg/hab/an**
- Coût : **0,80 €/hab**
- 595 foyers utilisateurs du service en 2021

LES DECHETS VERTS

- Collecte sur appel le 1^{er} mercredi du mois (12 appels maximum/an/foyer)
- Tonnage collecté : 77 tonnes soit **1,45 kg/hab/an**
- Coût : **0,66 €/hab**
- 404 foyers utilisateurs en 2021

LES DECHETTERIES

- 7 déchetteries gérées en régie
- Fréquentation : 131 703 entrées
- Tonnage collecté : 13 658 tonnes soit **256 kg/hab/an**
- Coût : **14,4 €/hab**

LE REEMPLOI

- 1 recyclerie
- Tonnage collecté : **32,65** tonnes soit **0,61 kg/hab/an**

LES TEXTILES

- Collecte : en apport volontaire
- Tonnage collecté : 248 tonnes soit **4,6 kg/hab/an**
- Parc : 74 bornes collectées par le Relais 64 et Philtex

LES BIODECHETS

- Collecte : Mise à disposition gratuite de composteurs
- Tonnage détourné estimé à 1 154 tonnes
- Coût acquisition : 42 €/composteur
- **7 291** composteurs distribués soit **39%** de foyers équipés (685 composteurs en 2021)

USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

- Gérée par un prestataire SEMAVAL
- Tonnage incinéré : **8 714** tonnes
- Tonnage vapeur vendue : 16 657 tonnes soit une recette de 329 808,60 € TTC
- Coût : **24,52** €/hab

POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ

- Géré en régie
- Installation de stockage des déchets non dangereux : 3 913 tonnes enfouies
- Installation de stockage des déchets inertes : 1 979 tonnes enfouies
- Plate-forme de broyage des déchets verts : 2 002 tonnes
- Coût : **4,15** €/hab

LA PREVENTION DES DECHETS

- Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**) pour 2019-2024.
- En 2021 : réalisation de **25 animations** de préventions sur le territoire, environ **617 personnes** directement sensibilisées.

LE PERSONNEL

- 43 agents

PREAMBULE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier) met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, elle précise que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant en charge la collecte et/ou le traitement des ordures ménagères doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La communauté de communes de Lacq-Orthez est issue d'une première fusion des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, Lagor et Monein depuis le 1er janvier 2011 puis d'une seconde fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez le 1er janvier 2014.

Depuis le 1er avril 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a récupéré la gestion des déchets produits par la commune de Bellocq.

Suite à ces fusions, des disparités de gestion des déchets existaient sur le territoire. Ainsi, au 1er avril 2015, une première phase d'harmonisation du service a eu lieu afin d'assurer un même service de collecte des déchets à l'ensemble des habitants. Une seconde phase d'harmonisation en 2017 s'est portée sur les conditions d'accueil en déchetteries des particuliers et en 2018 sur celles des professionnels.

Années	Populations prise en compte	Sources
2018	53 363 habitants	Population municipale INSEE 2018
2019	53 306 habitants	Population municipale INSEE 2019
2020	53 388 habitants	Population municipale INSEE 2020
2021	53 281 habitants	Population municipale INSEE 2021

Population par commune

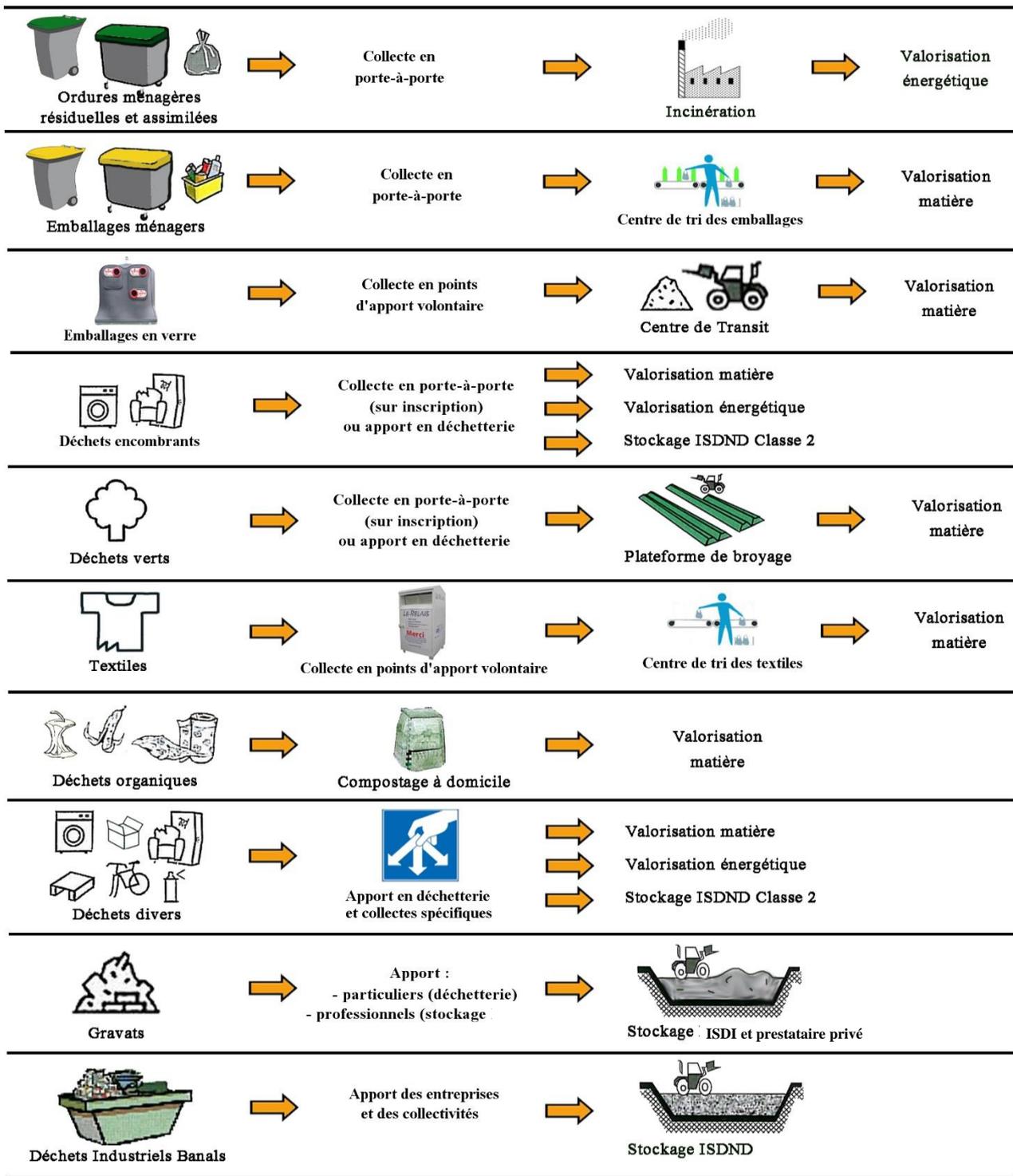
ABIDOS	226
ABOS	542
ARGAGNON	702
ARNOS	113
ARTHEZ-DE-BEARN	1 862
ARTIX	3 428
BAIGTS-DE-BEARN	876
BALANSUN	287
BELLOCQ	906
BESINGRAND	141
BIRON	679
BONNUT	774
BOUMOURT	158
CARDESSE	296
CASTEIDE-CAMI	241
CASTEIDE-CANDAU	290
CASTETIS	618
CASTETNER	134
CASTILLON D'ARTHEZ	315
CESCAU	598
CUQUERON	189
DOAZON	186
HAGETAUBIN	578
LAA-MONDRANS	429
LABASTIDE-CEZERACQ	555
LABASTIDE-MONREJEAU	589
LABEYRIE	123
LACADEE	155
LACOMMANDE	214
LACQ	732
LAGOR	1 194

LAHOURCADE	698
LANNEPLAA	306
LOUBIENG	516
LUCQ-DE-BEARN	934
MASLACQ	890
MESPLEDE	365
MONEIN	4 438
MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	1 124
MOURENX	6 485
NOGUERES	140
ORTHEZ	10 449
OS-MARSILLON	533
OZENX-MONTESTRUCQ	382
PARBAYSE	319
PARDIES	849
PUYOO	1 133
RAMOUS	495
SAINT-BOES	367
SAINT-GIRONS	157
SAINT-MEDARD	211
SALLES-MONGISCARD	308
SALLESPISSSE	577
SARPOURENX	338
SAULT-DE-NAVAILLES	898
SAUVELADE	271
SERRES-SAINTE-MARIE	562
TARSACQ	521
URDES	305
VIELLENAVE-D'ARTHEZ	205
VIELLESEGURE	375

Carte des secteurs de collecte



2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS



ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
 ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

3. LES ORDURES MENAGERES

3.1. Description de la collecte

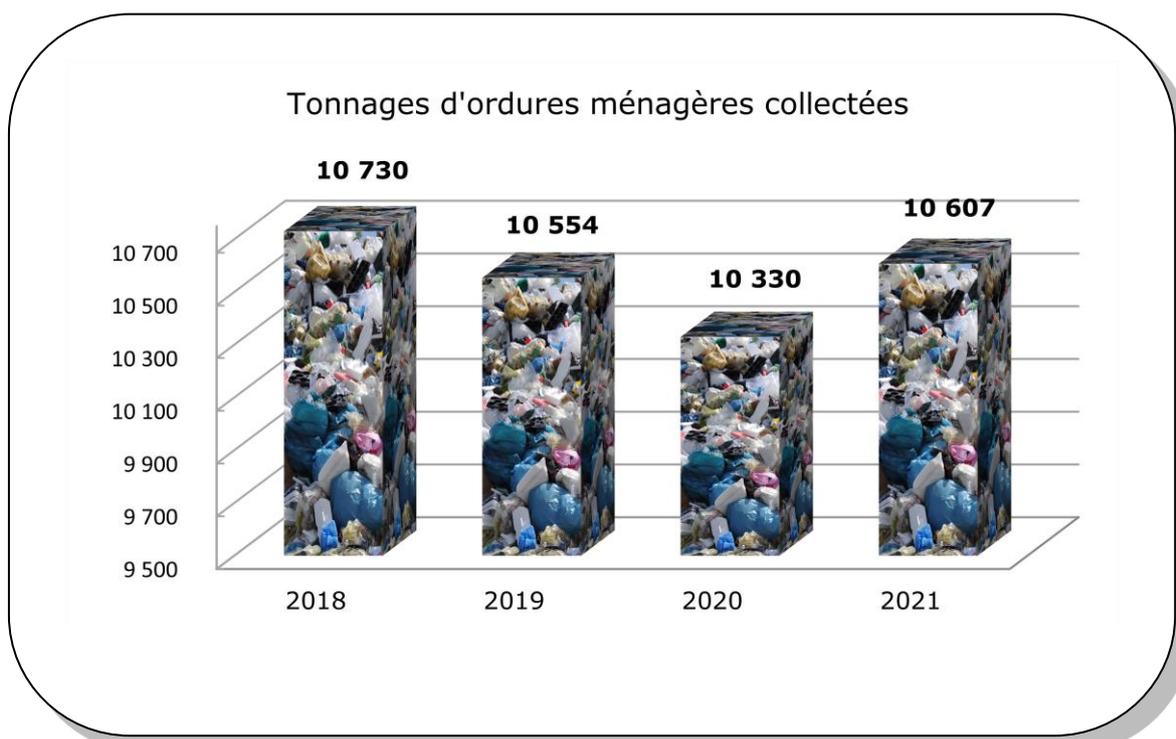
Les communes bénéficient de la collecte des ordures ménagères (OM) selon la répartition suivante :

Secteurs		Nombre d'habitants	Fréquence / semaine	Equipement	Modes de gestion
Secteur Est	Secteur Est hors immeubles de Mourenx	18 377	1	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
	Immeubles de Mourenx	4 258	2	Bacs collectifs	
Secteur Centre		9 739	1	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	Secteur Ouest hors Hyper-centre d'Orthez	19 127	1	Bacs individuels	REGIE
	Hyper-centre d'Orthez	1 780	2	Sacs et conteneurs enterrés	

La communauté de communes a mis en place des points de collecte enterrés (type ascenseurs à bacs) sur la commune d'Orthez. Depuis 2017, 3 points ont été installés dans le cadre du réaménagement du centre-ville d'Orthez.

3.2. Bilan quantitatif

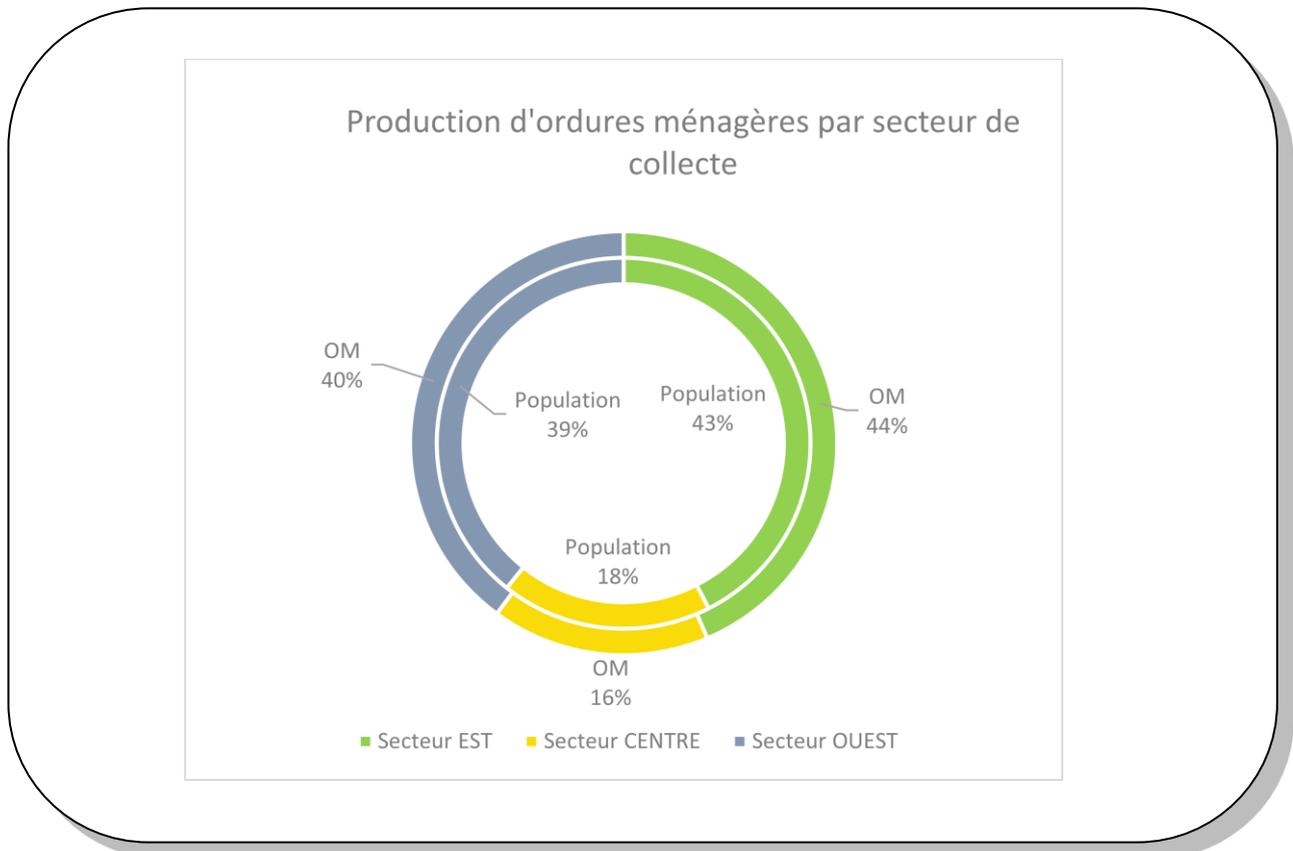
La production d'ordures ménagères pour l'année 2021 pour l'ensemble de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de **10 607 tonnes** ce qui représente une moyenne de **199 kg/hab/an**.



Ce service de collecte des ordures ménagères est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'ordures ménagères produite par les habitants.



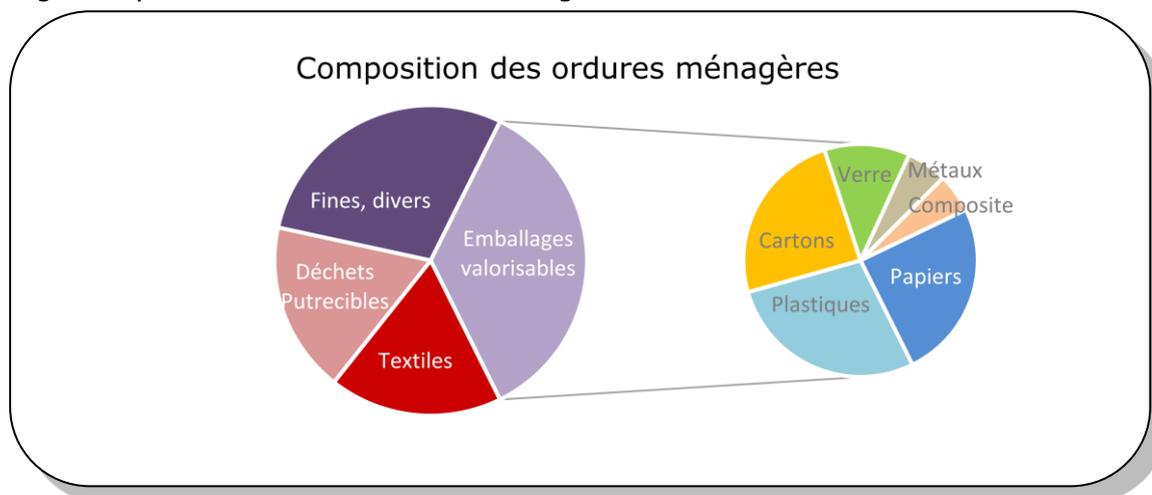
La moyenne régionale est de 234 Kg/hab en 2020
 La moyenne départementale est de 242 Kg/hab en 2020. (Données AREC)



3.3. Caractérisation des ordures ménagères

En 2018, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des déchets, la communauté de communes a réalisé des caractérisations des ordures ménagères.

5 secteurs ont été étudiés en fonction de la typologie de l'habitat. En moyenne, il reste 35% d'emballages recyclables dans les ordures ménagères.



3.4. Le traitement

Les ordures ménagères sont principalement acheminées vers l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Mourenx. En 2021, 8 221 tonnes y ont été incinérées. Pour des raisons techniques principalement liées à l'exploitation de l'incinérateur, 2 385 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées en enfouissement sur une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

- 1 088 tonnes sur le site d'Orthez, de la CCLO
- 238 tonnes sur le site de Lapouyade (33) de VEOLIA
- 1 058 tonnes sur le site d'Aire sur l'Adour (40) de TERRALIA.

3.5. Bilan financier

Détails	Prestataire	Dépenses TTC	Coût par habitant
Collecte secteur Est	COVED	579 035,36 €	25,58 €
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	299 236,31 €	30,73 €
Collecte secteur Ouest	REGIE	692 698,04 €	35,50 €
Transfert d'OM d'Orthez à l'UIOM	REGIE	49 690,76 €	
Traitement des OM	SEMARIV	1 221 050,82 €	22,92 €
TOTAL		2 841 711,29 €	53,33 €

1 074 bacs à déchets ont été achetés en 2021 pour un montant total de 57 836 € TTC.

Synthèse

Le tonnage : 199 Kg/habitant (+2,7% par rapport à 2020)

Le coût : 267 € TTC/tonne (271 € en 2020)

53 € TTC/habitant (52 € en 2020)

4. LES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS

4.1. L'Eco-organismes

Depuis 2018, l'éco-organisme Citeo gère les emballages ménagers et les papiers par le biais d'un contrat conclu pour une durée de 5 ans (durée d'agrément par le ministère).

Les emballages

Sont considérés comme emballages ménagers les briques alimentaires, tous les emballages en plastique, les boîtes en acier et aluminium, les emballages cartonnés, les bouteilles et pots en verre.

Ce contrat permet d'avoir un soutien administratif, technique et financier pour le suivi de la collecte, le tri et le recyclage des emballages. Il repose sur des soutiens incitatifs à la performance (quantités de matériaux recyclés). Les objectifs de ce barème sont basés sur ceux fixés par le Grenelle de l'Environnement (juillet 2009) et la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (août 2015).

Pour chaque matériau, la collectivité a fait le choix d'un mode de reprise qui assure :

- une garantie de reprise et de recyclage des matériaux collectés.
- des prix de reprise minima :
 - uniques (offre nationale) dans le cas de l'option filière.
 - négociés directement avec les repreneurs dans le cas de l'option fédération.
- un suivi des apports aux repreneurs selon les prescriptions techniques minimales « relatives » à chaque catégorie de matériaux.

La communauté de communes participe, avec l'ensemble des collectivités adhérentes au centre de tri de Sévignacq, à la seconde phase de l'expérimentation pour l'extension des consignes de tri des plastiques et des petits aluminiums.

Ainsi, depuis le mois de novembre 2015, les consignes de tri aux habitants ont évolué vers une extension à tous les emballages.

Options de reprise par matériau :

Options choisies	Matériaux	Filières de valorisation	Prix moyen de reprise en €/tonne 2020	Prix moyen de reprise en €/tonne 2021
Option fédération jusqu'au 31/12/2021	Aluminium	CYCLAMEN	146,77	179,64
	Briques alimentaires	PAPREC	10,00	0,00
	Cartonnettes	PAPREC	31,60	137,81
	Cartons issus des déchetteries et des professionnels	PAPREC	11,50	116,76
Option filière jusqu'au 31/12/2022	Acier	ARCELOR	111,94	209,10
	Acier issu des mâchefers	ARCELOR	31,09	101,79
	Plastiques	VALORPLAST	99,05	250,27
	Verre	OI-MANUFACTURING	18,47	16,85

Détail des soutiens financiers pour la collectivité :

Soutiens	Objectifs	Soutiens 2018 en €	Soutiens 2019 en €	Soutiens 2020 en €	Soutiens 2021 en €*
Soutien au service de la collecte sélective	Valoriser les résultats de recyclage des matériaux de la collecte sélective	336 288	393 540	397 721	403 063
Soutien à l'action de sensibilisation auprès du citoyen	Développer la sensibilisation du citoyen	24 004	23 996	24 008	23 992
Soutien à la connaissance des coûts (Développement Durable Barème E)	Inciter à la connaissance des coûts pour mesurer l'efficacité du dispositif de collecte et optimiser les moyens mis en place	6 726	7 871	7 954	8 061
Soutien à la performance de recyclage	Inciter à l'amélioration des performances, accélérer le progrès	168 144	196 770	198 861	201 532
Soutien aux autres valorisations hors collecte sélective	Soutenir les autres tonnes contribuant à l'atteinte des 75% et les autres valorisations issues d'autres dispositifs : valorisation matière (métaux) et énergétique lors de l'incinération des ordures ménagères, refus de tri...	54 876	51 687	47 520	35 363
Total		590 038	673 864	676 065	672 012
Soutien à la transition	Correspond à la différence de soutiens perçus par rapport à entre 2016. Soumis à un contrat d'objectifs	156 198	72 372	70 172	74 224

*Les soutiens sont versés sous forme d'acomptes trimestriels. Le solde est versé à la collectivité suite à l'édition d'un liquidatif perçu en septembre N+1.

Les journaux, revues et magazines

La reprise de ces matériaux est négociée par le centre de tri VALORBEARN lors de chaque expédition. Le prix moyen de reprise est de 136,96 € (35,36 € en 2020).

Les soutiens sont versés en fonction des tonnages valorisés et sont répartis en 2 types de soutiens (recyclage et performance).

Montant des soutiens perçus :

- pour 2018 : 85 994,12 €
- pour 2019 : 75 034,48 €
- pour 2020 : 63 688,22 €
- Pour 2021 : 51 223,57 € (estimatif hors majoration à la performance)

4.2. Description de la collecte

Les collectes et le traitement sont organisés de la manière suivante :

- les emballages en verre sont collectés en apport volontaire dans les 235 colonnes spécifiques réparties sur le territoire puis transportés vers les verreries. La dotation est d'une colonne pour 236 habitants.
- l'ensemble des autres emballages ménagers (hors verre) est collecté en porte-à-porte en mélange selon les modalités détaillées ci-dessous. Ces emballages sont ensuite transportés au centre de tri de Sévignacq pour être triés puis mis en balles avant expédition vers les filières de valorisation.
- Dans le cadre de réaménagements de ville, la communauté de communes met en place des points de collecte enterrés. Pour les emballages ménagers, trois points ont été mis en place à Orthez. Pour le verre, quatre colonnes enterrées ont été mises en place (2 à Orthez et 2 à Mourenx) et sont collectées par le même prestataire (SLR).

Secteurs		Nb. d'hab.	Fréquence / semaine	Equipement	Modes de gestion
Secteur Est	Secteur Est hors immeubles de Mourenx	18 377	0,5	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
	Immeubles de Mourenx	4 258	1	Bacs collectifs	
Secteur Centre		9 739	0.5	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	Secteur Ouest hors hyper-centre d'Orthez	19 127	0,5	Bacs individuels	REGIE
	Hyper-centre d'Orthez	1 780	1	Caissettes+ conteneurs enterrés	

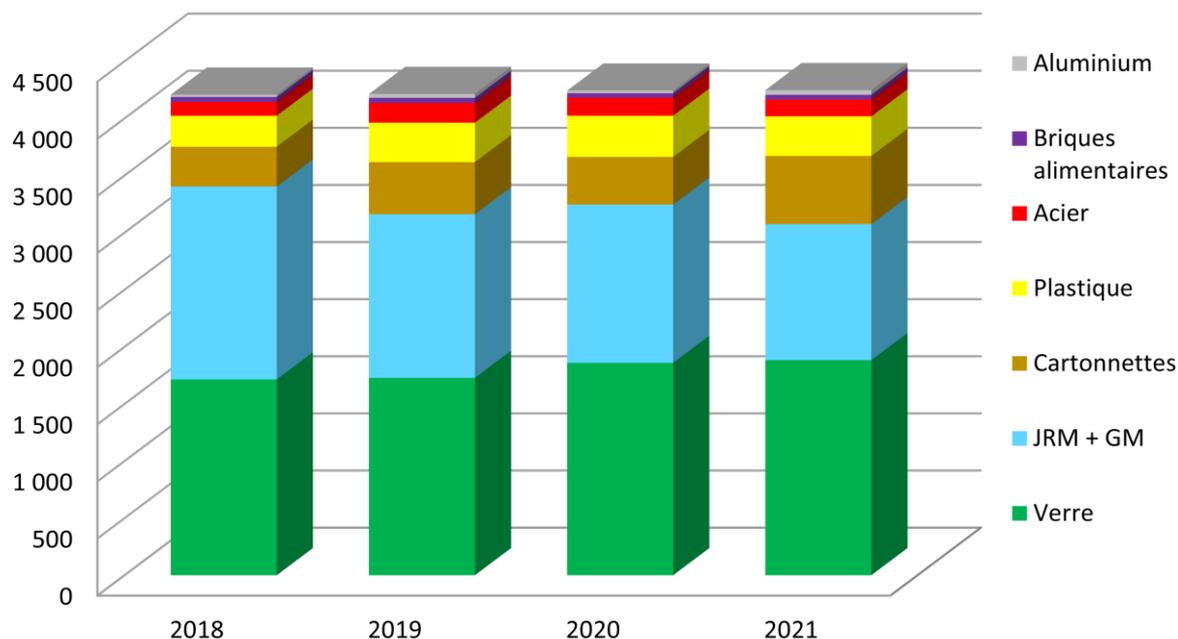
Le tri est assuré par le syndicat mixte de traitement des déchets VALORBEARN ; une convention de coopération d'une durée de 3 ans fixe le prix de traitement à 162€ HT/tonne entrante d'emballages. Les refus de tri sont incinérés à l'UIOM de Mourenx depuis le 1^{er} janvier 2016, condition obligatoire dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

4.3. Bilan quantitatif

En 2021, **4 246 tonnes** d'emballages ont été valorisées, ce qui représente **79,70 kg/hab/an** soit une augmentation de **0,29%** par rapport à 2020.

Matériaux	2018	2019	2020	2021
Aluminium	20,21	33,89	22,53	40,97
Briques alimentaires	43,38	45,06	39,05	41,05
Acier	120,89	172,56	158,18	147,40
Plastiques	271,35	344,72	360,87	346,68
Cartonnettes	348,35	456,55	417,52	596,53
Journaux revues magazines	1 689,18	1 432,51	1 385,52	1 191,09
Verre	1 713,98	1 728,12	1 859,16	1 883,02
TOTAL emballages valorisés	4 207,34	4 213,41	4 242,82	4 246,74
Refus de tri	511,38	518,58	601,58	650,54

Tonnages d'emballages valorisés



Ce service de collecte des emballages ménagers est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'emballages ménagers produits par les habitants.

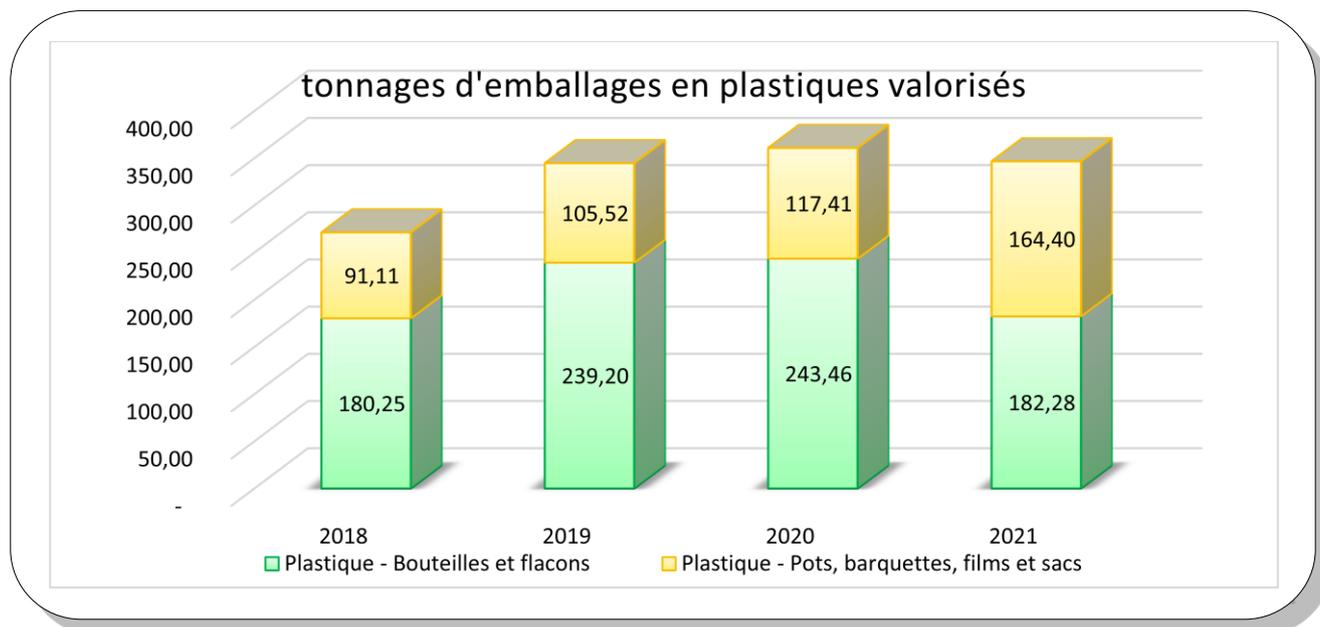
Kg d'emballages ménagers et JRM (hors verre) valorisés par habitant



La moyenne régionale est de 57 Kg/hab en 2020. (Données AREC)

4.4. Les plastiques

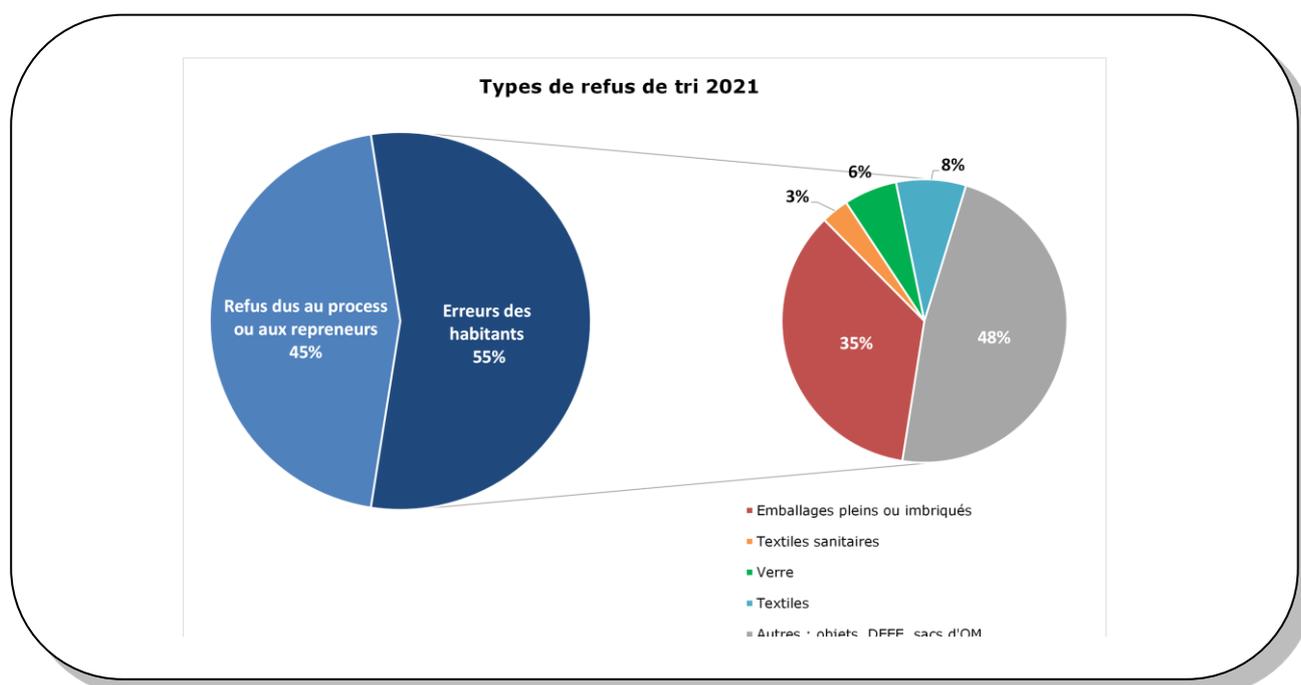
Selon les caractérisations réalisées sur les ordures ménagères on constate que 10% sont des plastiques valorisables. Des actions de sensibilisation orientées sur le recyclage des plastiques ont été réalisées en 2021.



4.5. Les refus de tri

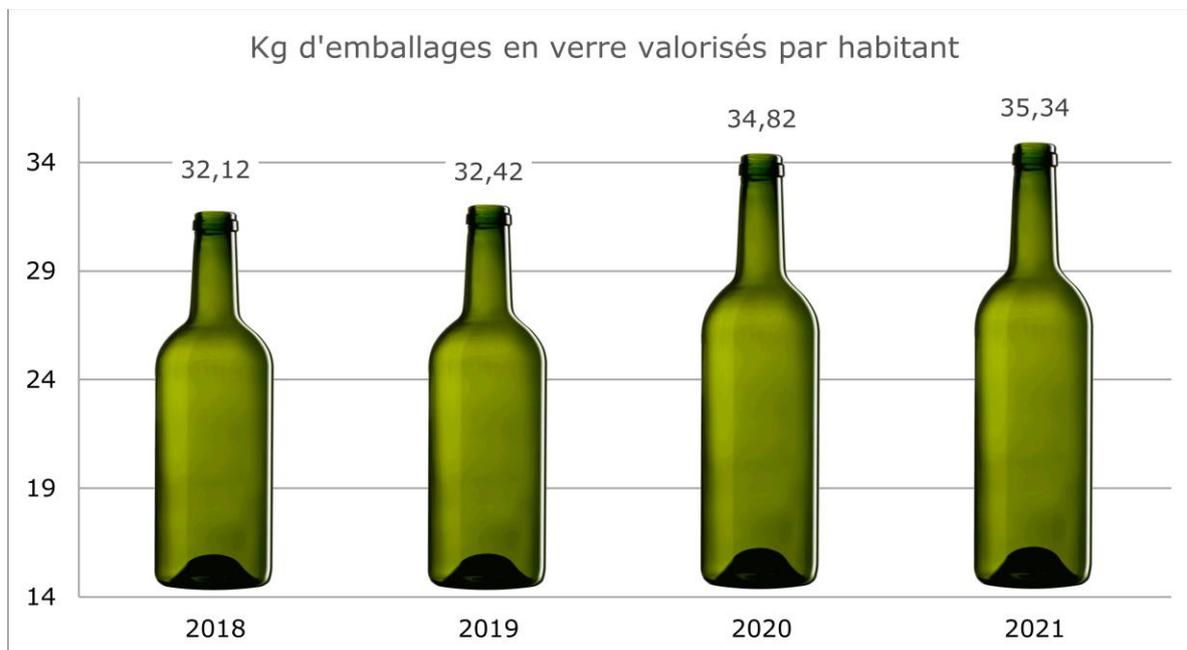
En 2021, **650,54 tonnes de refus** ont été produites sur 3 068,42 tonnes d'emballages livrés au centre de tri de Sévignacq (hors verre directement apporté au repreneur), soit 21,20% de refus de tri. Ces refus sont :

- des erreurs de tri des usagers,
- des nouveaux refus liés à la crise sanitaire (masques, gants...)
- des emballages non valorisés du fait du process du centre de tri (fines) et des emballages non valorisables (pas de filière pérenne). Ces derniers sont néanmoins appelés à être déposés dans le bac jaune par souci de simplification des consignes de tri. Cela permet également d'estimer les quantités produites afin de créer de nouvelles filières de valorisation.



4.6. Le verre

Depuis mars 2015, les emballages en verre sont collectés en point d'apports volontaires sur tout le territoire.



La moyenne régionale est de 40Kg/hab en 2020. (Données AREC)

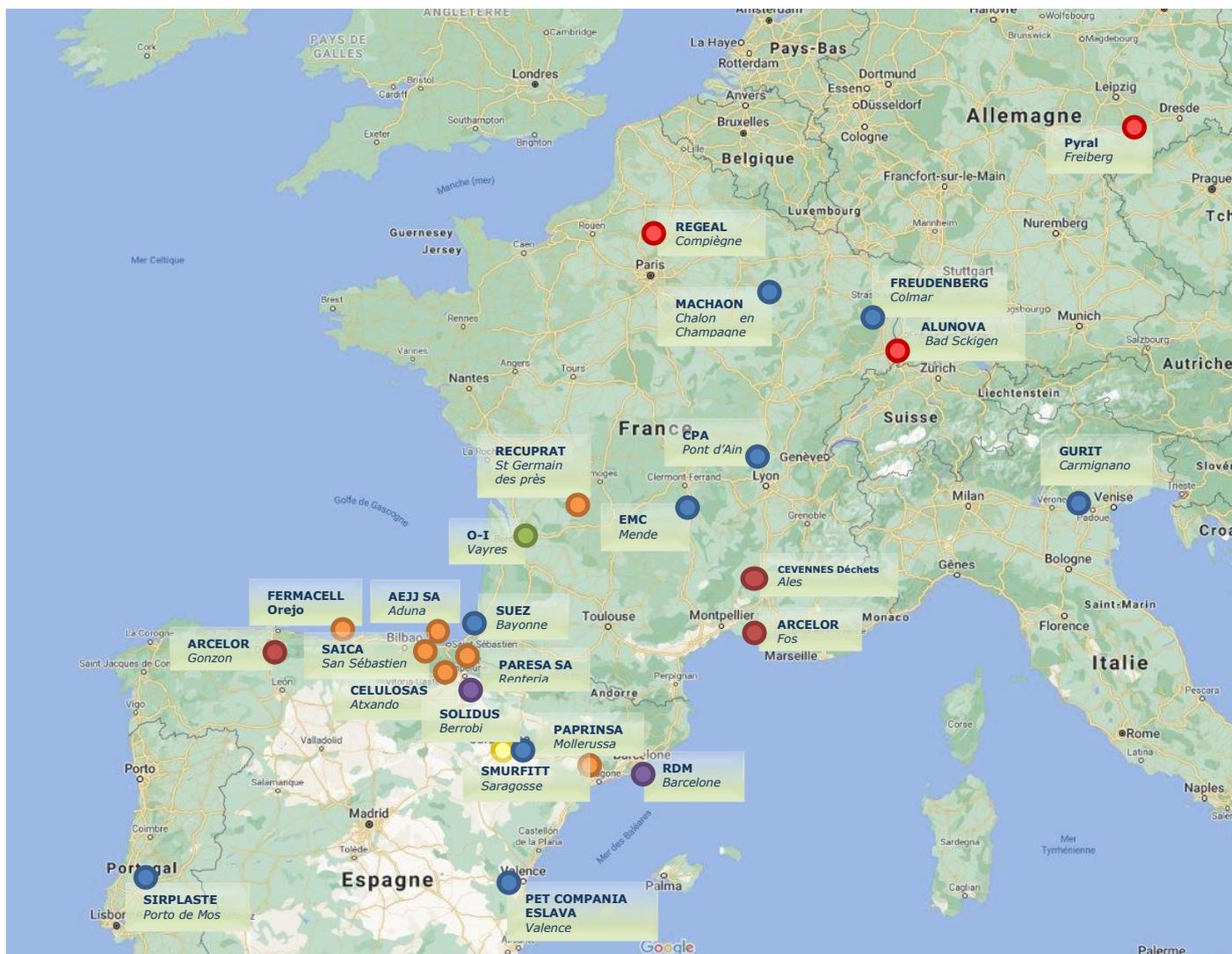
La collecte du verre est effectuée par un prestataire qui vide les colonnes grâce à un camion grue.

Les abords des colonnes sont nettoyés par un agent du service déchets aidé par le service propreté ainsi que par les agents communaux de certaines communes.

4.7. Le traitement

Toutes les filières de traitement des emballages sont conformes aux prescriptions CITEO.
Carte de localisation des établissements de traitement des emballages.

- Plastiques
- Briques alimentaires
- Acier
- Cartons
- Aluminium
- Journaux, revues et Magazines
- Verre



4.8. Bilan financier

Dépenses

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Coût par habitant
Collecte secteur Est	COVED	395 249,26 €	17,46 €
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	191 694,22 €	19,68 €
Collecte secteur Ouest	REGIE / PAPREC	339 225,06 €	16,23 €
Tri des emballages	VALORBEARN	525 029,23 €	9,85 €
Collecte du verre	SLR	86 417,72 €	1,62 €
Traitement des refus de tri	PAPREC-SEMARIV	90 538,19 €	1,70 €
TOTAL		1 628 153,68 €	30,55 €

851 bacs à déchets ont été achetés en 2021 pour un montant total de 48 438 € TTC.

Recettes

Matériaux	Filières de valorisation	Recettes en € TTC
Aluminium	CYCLAMEN	7 359,69 €
Briques alimentaires	PAPREC	0,00 €
Acier	PAPREC	30 820,40 €
Plastiques	VALORPLAST	86 762,34 €
Cartonnettes	PAPREC	82 206,14 €
Journaux revues magazines	PAPREC-MAREPA-RECUPRAT-SAICA	147 679,48 €
Verre	OI MANUFACTURING	31 719,56 €
Soutiens estimés	CITEO EMBALLAGES (hors soutiens incinération des OM)	697 529,06 €
Soutiens estimés	CITEO Verre	23 581,79 €
Soutiens estimés	CITEO PAPIERS	51 223,57 €
Soutiens estimés	NESPRESSO	952,53 €
TOTAL		1 159 834,57 €

A noter une augmentation de **28 %** des recettes par rapport à 2020 suite à une hausse des cours mondiaux des matériaux.

Synthèse

Le tonnage : 79,7 Kg/habitant (très légère hausse)

Le coût : 95 € TTC/tonne (159 € en 2020)

8,80 € TTC/habitant (14 € en 2020)

5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

5.1. Description de la collecte

La collecte des encombrants en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 3^{ème} mercredi du mois) sur inscription. Elle s'organise de la façon suivante :

Secteurs	Nombre d'habitants	Nombre de rendez vous	Nombre de foyers demandeurs	Modes de gestion
Secteur Est	22 635	291	308	PRESTATAIRE COVED
Secteur Centre	9 739	88	77	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	20 907	236	210	REGIE
Total	53 281	615	595	-

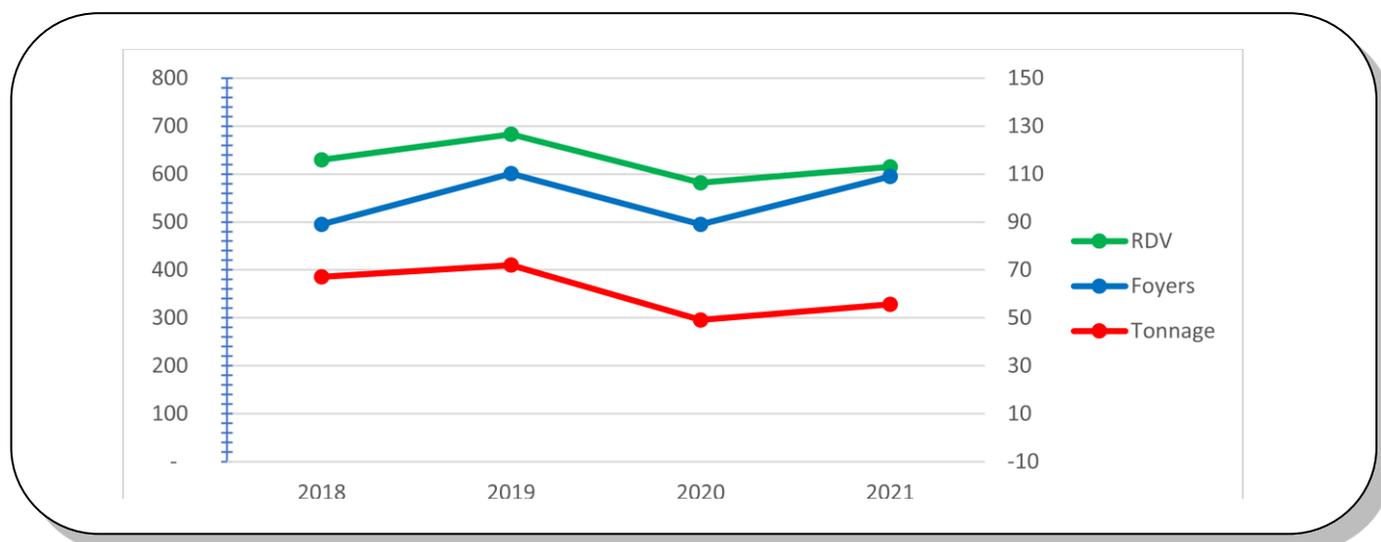
Chaque foyer peut bénéficier de ce service 2 fois par an, dans la limite de 2m³ par collecte. Ce service est utilisé par 2% des foyers du territoire.

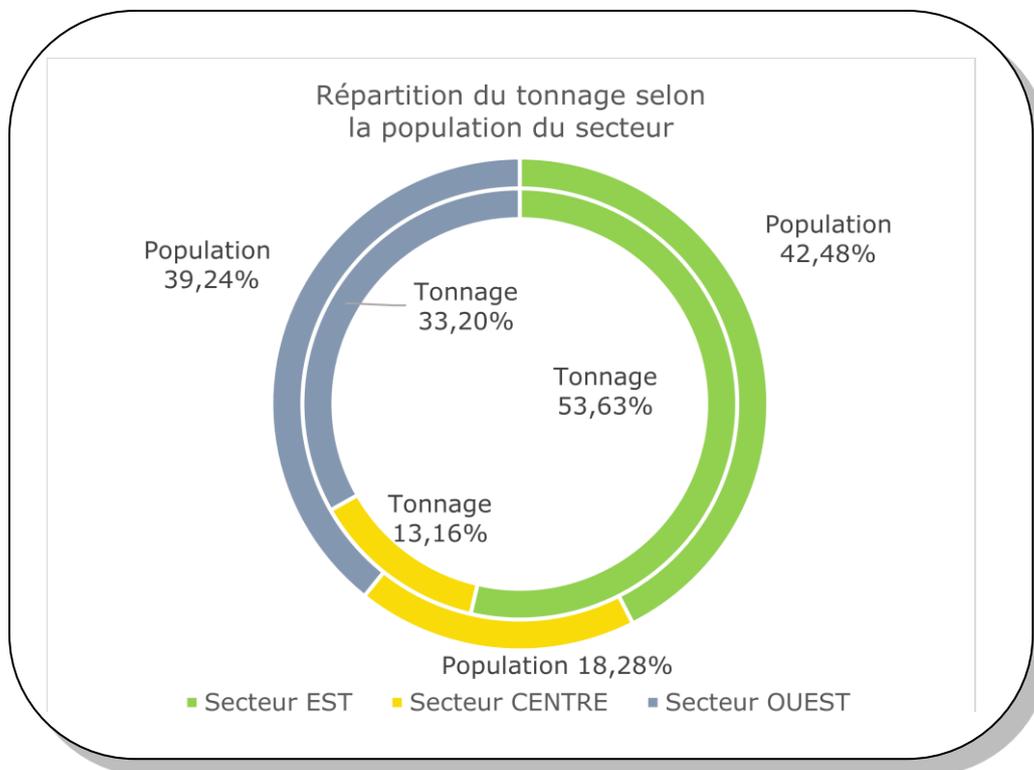
L'ensemble des logements collectifs du territoire bénéficient au même titre que l'habitat pavillonnaire de la collecte des encombrants, Le gestionnaire de résidences recense les encombrants à enlever et transmet la liste au service déchets. Le volume maximal collecté par immeuble est de 6m³.

5.2. Bilan quantitatif

La quantité d'encombrants collectés en 2021 est de **55,60 tonnes**, dont 29,82 tonnes collectées par COVED, 7,32 tonnes collectées par ATOUT VERT et 18,46 tonnes en régie soit **1,04 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2018	67,14
2019	72,00
2020	49,16
2021	55,60





5.3. Le traitement

Les encombrants collectés sont triés en déchetteries et suivent les filières de traitement des déchetteries.

5.4. Bilan financier

Prestations	Prestataires Eco-organismes	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	25 034,52 €
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	12 898,89 €
Collecte secteur Ouest	REGIE	4 492,77 €
TOTAL		42 426,18 €

Les coûts relatifs au traitement des encombrants sont inclus dans les déchetteries.

Synthèse

Le tonnage : 1,04 kg/habitant (+ 13% par rapport à 2020)

Le coût : 763 € TTC / tonne (860 € TTC en 2020)

0,80 € TTC/ habitant (0,79 € TTC en 2020)

69 € TTC / rendez-vous (73 € en 2020)

6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

6.1. Description de la collecte

La collecte des déchets verts en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 1^{er} mercredi du mois) sur inscription. Elle s'organise de la façon suivante :

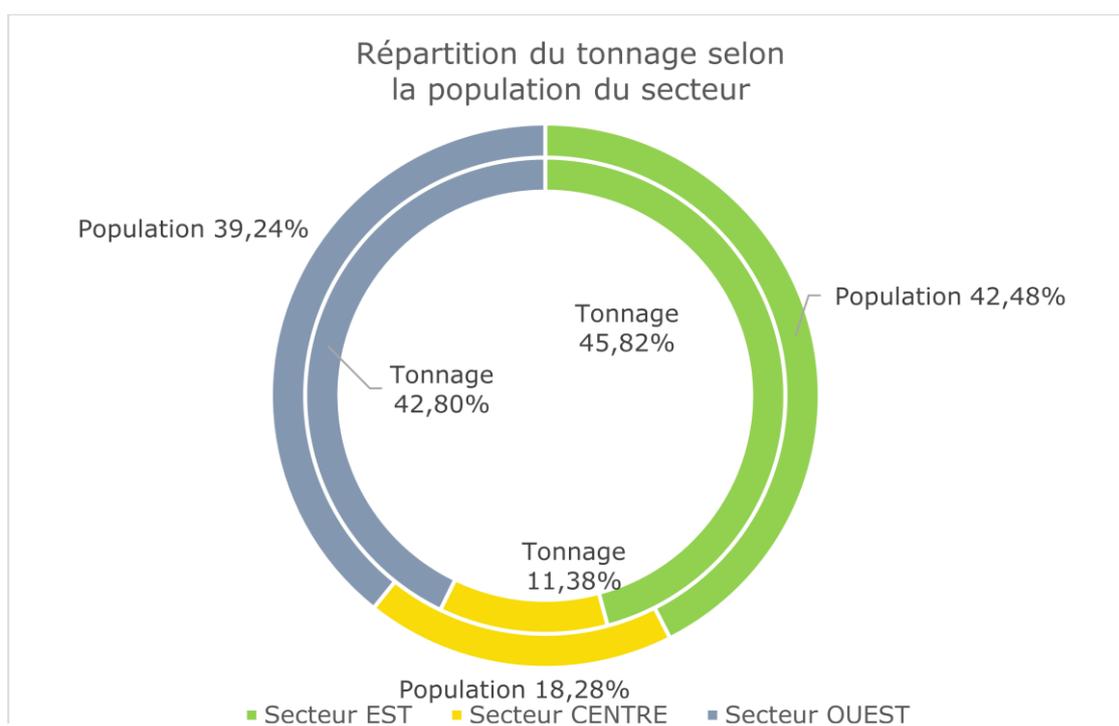
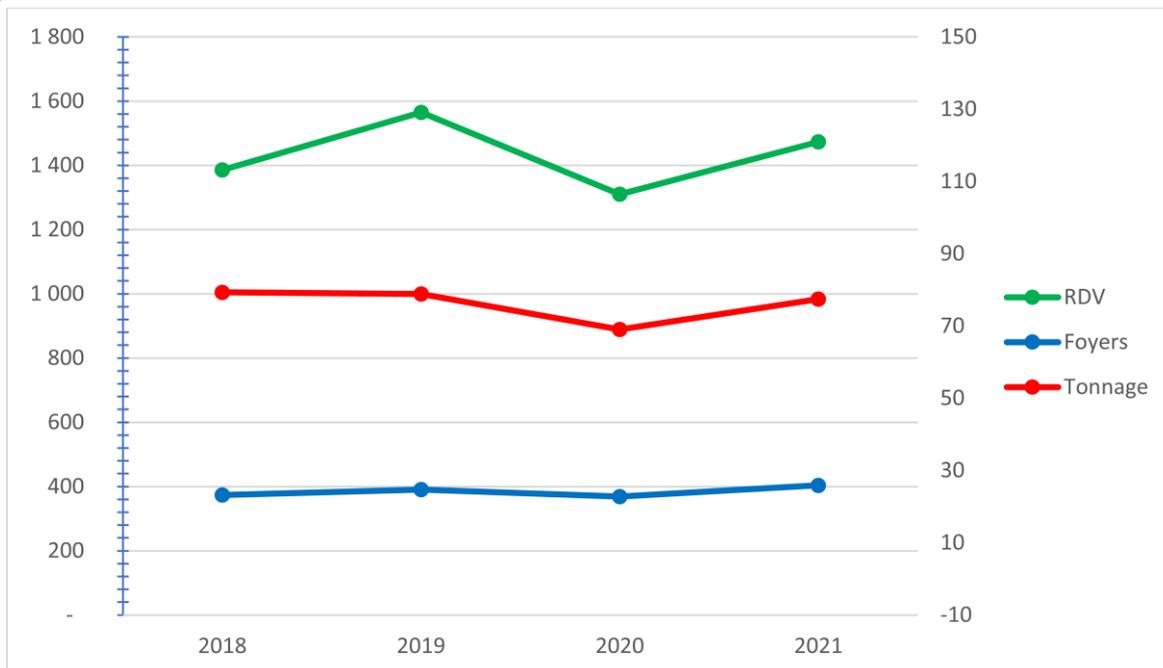
Secteurs	Nombre d'habitants	Nombre de rendez vous	Nombre de foyers demandeurs	Modes de gestion
Secteur Est	22 635	614	190	PRESTATAIRE COVED
Secteur Centre	9 739	191	49	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	20 907	668	165	REGIE
Total	53 281	1473	404	-

Pour bénéficier de cette collecte, les déchets verts doivent être correctement présentés (en fagots pour les branchages, dans un contenant rigide ou sac le cas échéant, pour les feuilles et tontes) et dans la limite de 2m³. Ce service est utilisé par 1,5% des foyers du territoire.

6.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de déchets verts collectés en porte à porte en 2021 est de **77,48 tonnes** dont 35,5 tonnes collectées par COVED, 8,82 tonnes collectées par ATOUT VERT et 33,16 tonnes en régie soit **1,45 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2018	79,34
2019	78,83
2020	69,04
2021	77,48



6.3. Le traitement

Les déchets verts collectés par les prestataires sont acheminés sur la plateforme de MONT COMPOST à Mont pour être compostés. Les déchets collectés en régie sont traités sur la plateforme de broyage d'Orthez. Ces déchets sont ensuite co-compostés à la ferme sur le territoire de la CCLO.

6.4. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	19 754,66 €
Collecte secteur Centre	ATOUD VERT	8 600,57 €
Collecte secteur Ouest	REGIE	5 158,21 €
Traitement Compostage secteur Est	MONT COMPOST	1 040,97 €
Traitement Compostage secteur Centre	MONT COMPOST	257,40 €
Traitement Broyage secteur Ouest	LOREKI	422,42 €
TOTAL		35 234,23 €

Synthèse

Le tonnage : 1,45 Kg/habitant (+12% par rapport à 2020)

Le coût : 456 € TTC / tonne (519 € en 2020)

0,66 € TTC / habitant (0,67€ en 2020)

24 € TTC / rendez-vous (27 € en 2020)

7. LES DECHETTERIES

7.1. Description du service

Au 1^{er} janvier 2021, la communauté de communes de Lacq-Orthez gère 7 déchetteries. La gestion du haut et du bas de quai est assurée en régie (excepté pour la collecte et le traitement des bois, ferrailles, meubles et pneus).

Dès le 1^{er} avril 2016, une première phase d'harmonisation et d'optimisation de la gestion des déchetteries avait porté sur les horaires d'ouvertures, l'organisation du temps de travail des agents et la reprise en régie du bas de quai de toutes les déchetteries.

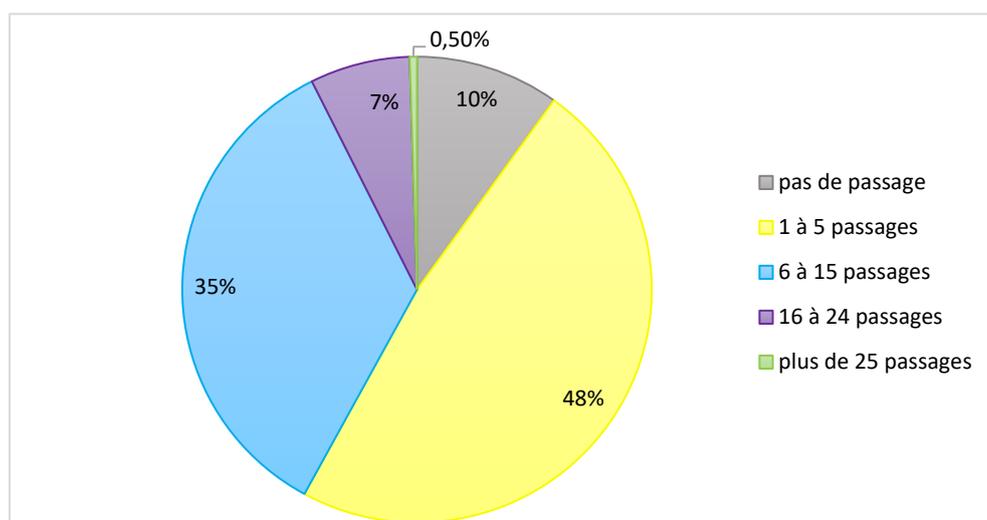
En 2017, une étude a été menée en interne sur les conditions d'accueil des professionnels en déchetterie. Après analyse de divers scénarii, les élus ont décidé de mettre en place un système de contrôle d'accès réservant l'utilisation des déchetteries aux seuls particuliers du territoire.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2018 chaque déchetterie a été équipée en entrée et en sortie de barrières. La borne lectrice de cartes localisée en entrée de sites est reliée au logiciel de gestion de bacs.

Chaque foyer peut accéder à l'ensemble des déchetteries (hors Lacq de Béarn) grâce à une carte donnant droit à 24 passages annuels.

En 2021, 1 288 cartes ont été distribuées. Au total, depuis 2018, 24 040 cartes ont été créées.

Utilisation des passages



Les professionnels sont orientés vers des structures privées existantes sur le territoire ou vers le pôle de gestion des déchets d'Orthez.

Par convention avec la communauté de communes Béarn des Gaves, les administrés de Lahontan et Bérenx peuvent bénéficier d'une carte d'accès aux mêmes conditions que les administrés du territoire. En 2021, 202 cartes ont été attribuées dont 44% n'ont pas été utilisées. Cette convention prévoit une facturation de 100 € par carte utilisée.

Les bennes

La communauté de communes possède un parc de 38 bennes de 15 à 30 m³. Les bennes dédiées au bois, à la ferraille, aux meubles et aux pneus sont mises à disposition par les repreneurs.

Le personnel

Les besoins en personnel s'élèvent à :

- 1 chef d'équipe
- 14 gardiens de déchetterie
- 3 chauffeurs (2 ETP + 1 remplaçant)

La surveillance en-dehors des heures d'ouverture

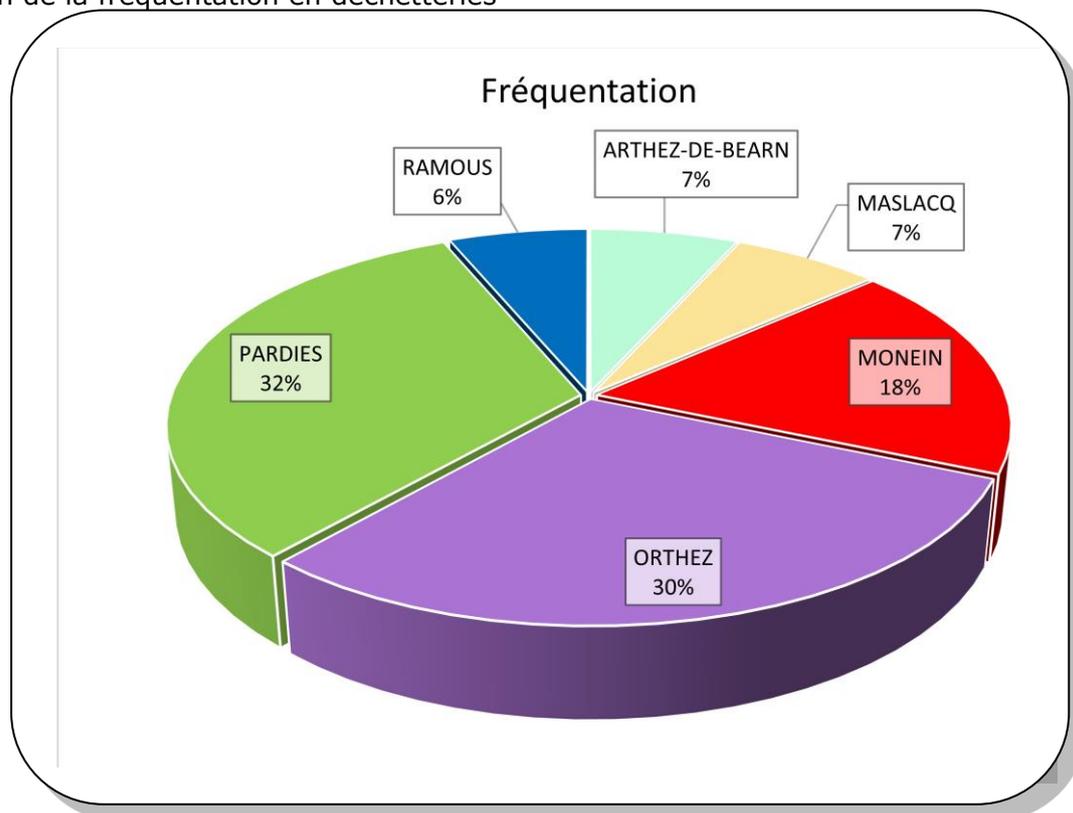
Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, et suite à de nombreuses intrusions en dehors des horaires d'ouverture des déchetteries, la communauté de communes a équipé les déchetteries d'un système de vidéoprotection : Orthez (2011), Ramous (2012), Monein (2014), Pardies (2019), Arthez de Béarn (2019) et Maslacq (2019).

Fréquentation

En 2021, les déchetteries de la communauté de communes de Lacq-Orthez ont accueilli **131 703 usagers** répartis selon le tableau ci-dessous soit + 20% par rapport à 2020. Elles ont permis le traitement de **13 658,95 tonnes** soit 16 kg par apport en moins qu'en 2020.

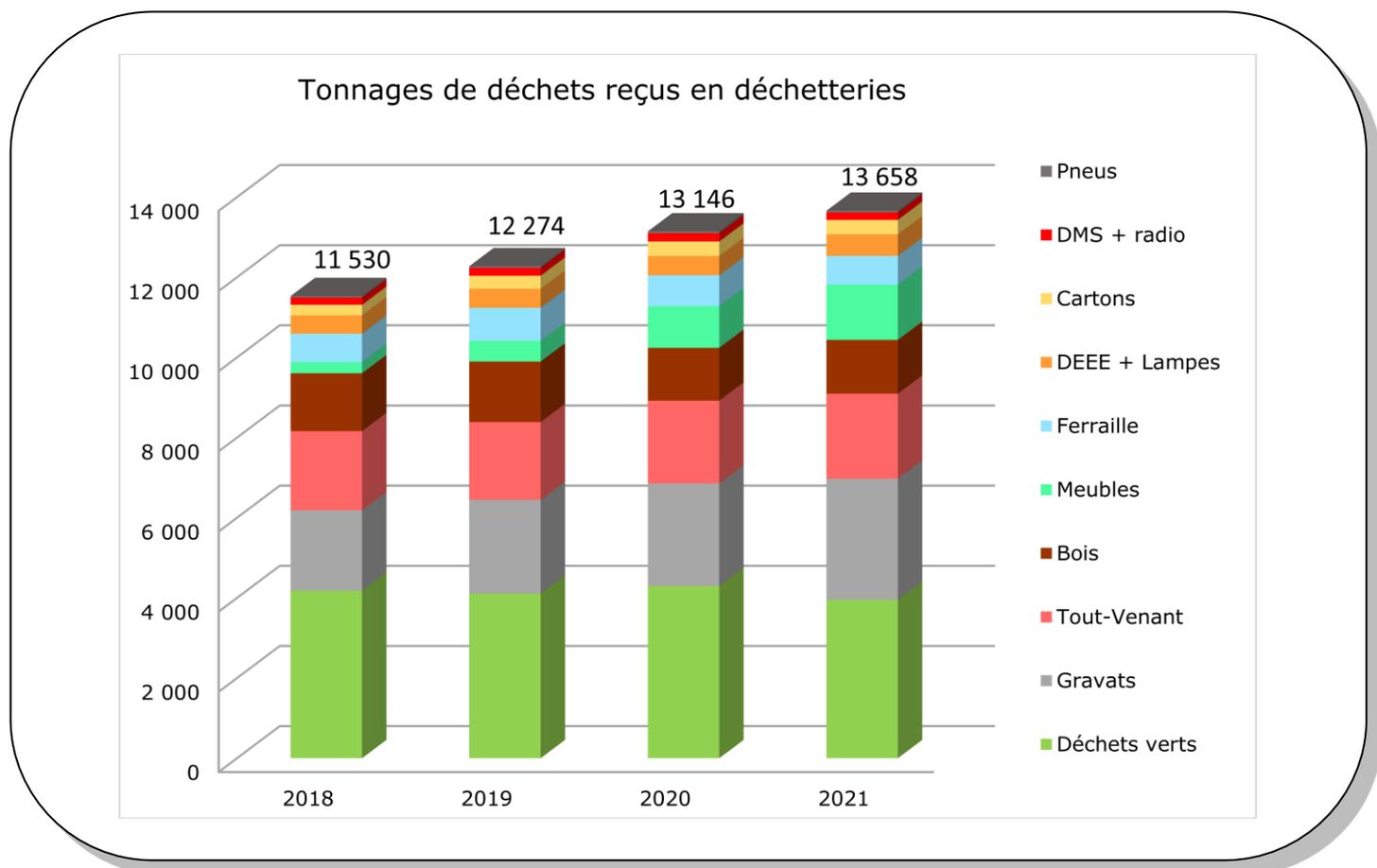
Déchetteries	Fréquentations	Temps annuel d'ouverture en heures	Nombre d'usagers/heure	Tonnages 2021	Quantités par apport en kg
Arthez-de-Béarn	8 864	1 002	8,85	928,17	104,71
Lucq-de-Béarn	280	117	2,39	27,42	97,93
Maslacq	8 803	1 004	8,77	1 005,45	114,22
Monein	23 655	1 860	12,72	2 304,25	97,41
Orthez	39 480	1 940	20,35	3 893,62	98,62
Pardies	42 312	1 973	21,45	4 628	109,38
Ramous	8 309	1 002	8,29	872,05	104,95
TOTAL	131 703	8 898		13 658,95	
MOYENNE	-	-	11,83	-	103,71

Répartition de la fréquentation en déchetteries



7.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de déchets collectés en déchetteries est de **13 658,95 tonnes** soit **256,36 kg/hab/an**.



La moyenne régionale est de 316 Kg/hab en 2020

La moyenne départementale est de 268 Kg/hab en 2020 (Données AREC)

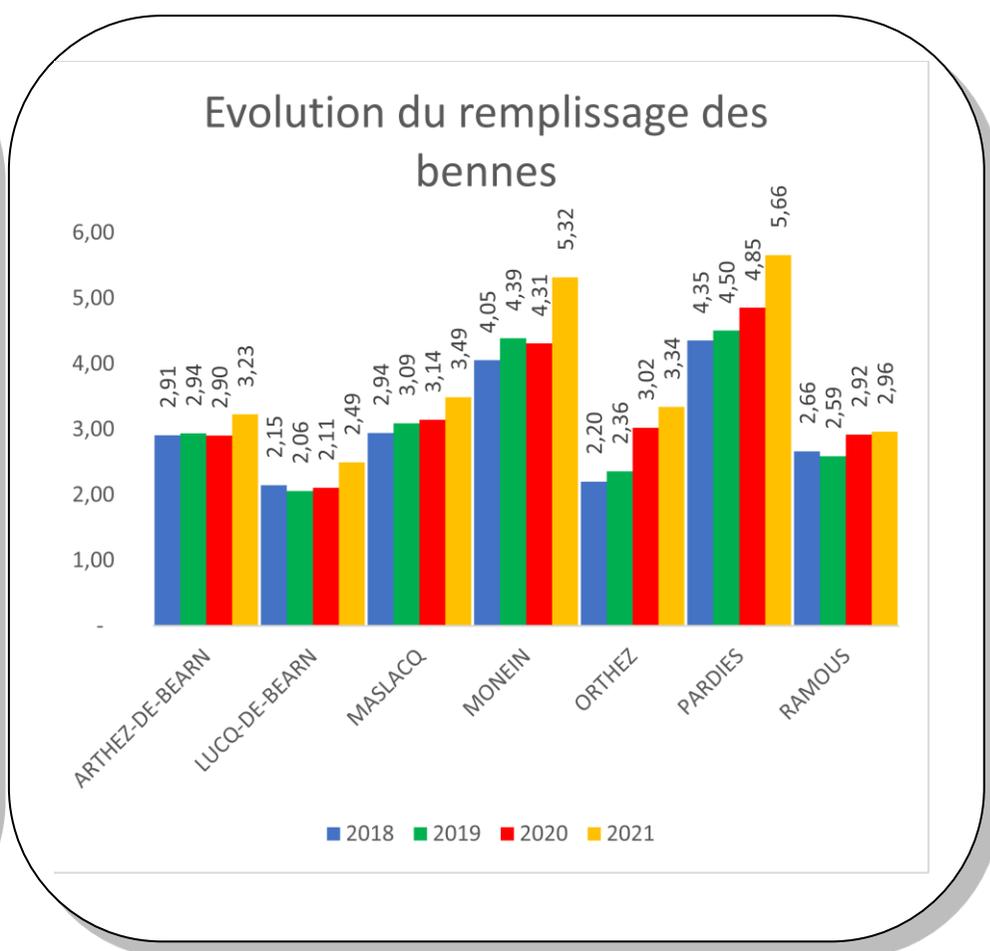
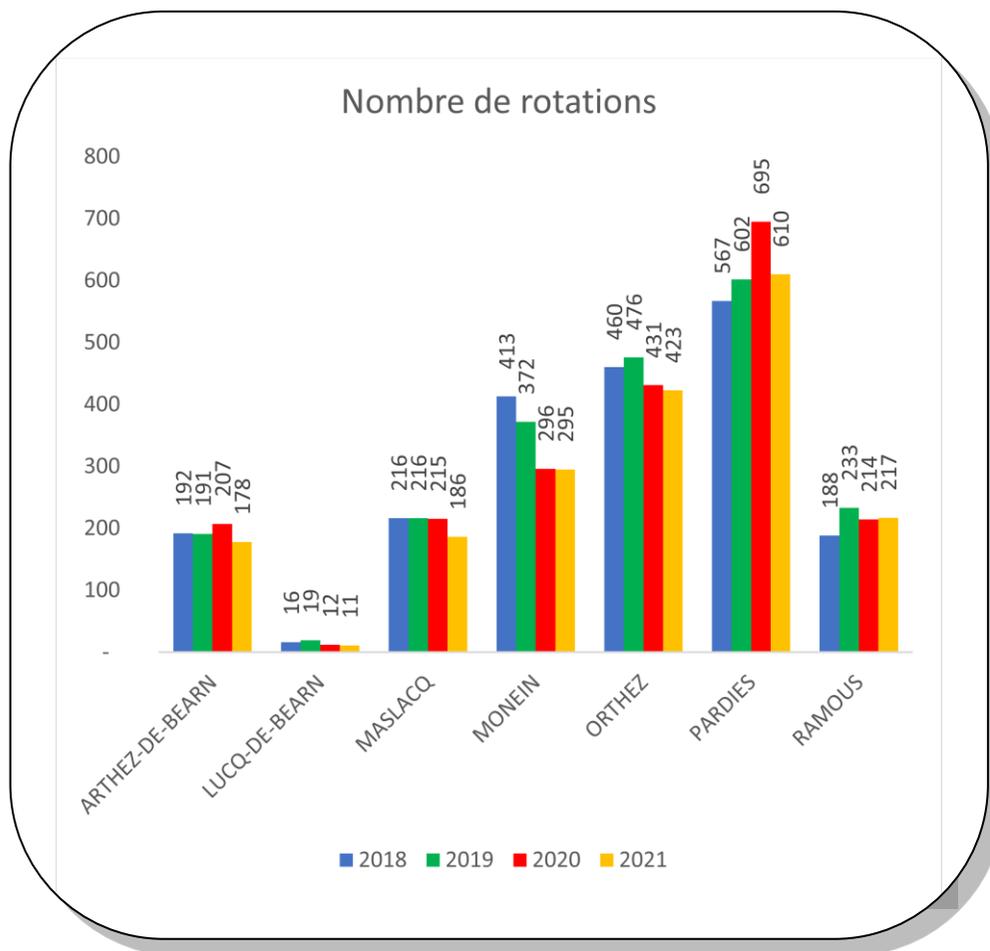
Détail quantitatif par matériau et par déchetterie

Tonnages 2021	ARTHEZ-DE-BEARN	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	ORTHEZ	PARDIES	RAMOUS	TOTAL
Déchets verts	166,74	14,32	237,46	369,92	1 128,12**	1 770,94	264,26	3 951,76
Gravats	154,28		148,48	799,62	702,82	1 066,56	149,14	3 020,90
Tout-Venant	212,98	13,10	233,10	341,06	573,98	556,94	191,02	2 122,18
Meubles	121,70	-	103,22	233,46	456,56	462,30	-	1 377,24
Bois	101,60		119,40	204,32	429,74	343,72	144,20	1 342,98
Ferraille	64,82		64,30	148,20	228,50	168,28	43,04	717,14
Cartons	40,18		29,84	57,58	136,30	57,06	37,88	358,84
Pneus *				11,60	16,22	12,62		40,44
Radiographies	0,02		0,02	0,13	0,26	0,20		0,62
D3E	46,56		51,46	98,74	171,12	140,63	31,65	540,15
DMS	19,30		18,17	39,62	49,99	48,75	10,86	186,70
TOTAL	928,17	27,42	1 005,45	2 304,25	3 893,62	4 628,00	872,05	13 658,95

*Matériaux collectés dans toutes les déchetteries

**Tonnages prenant en compte une estimation des tonnages non pesés apportés par les administrés sur la plateforme de broyage du pôle d'Orthez

Le service assure les transferts de déchets vers les sites de traitement. Le poids moyen par benne en 2021 est de **3,78** tonnes pour **1 920** rotations (tous matériaux et déchetteries confondus).



7.3. Le traitement

Filières de valorisation

Matériaux	Prestataires ou Eco-organismes	Mode de traitement	Pays de traitement final
Batteries	RECYDIS - SIAP	Valorisation matière	France (33)
Bois	EGGER - SEOSSE	Industries panneautières	France (40)
Cartons	PAPREC	Valorisation matière	Navarre Espagne
DDS* (DMS)	ECODDS – SIAP - RECYDIS	Incinération	France (33)
DEEE** et Lampes/Néons	ECOLOGIC – RECYLUM	Valorisation énergétique et matière	Démantèlement-tri : Espagne-France Traitement : Europe-Turquie-Asie
Déchets verts	CCLO – MONT COMPOST	Valorisation matière	France (territoire CCLO)
Ferraille	DECONS	Valorisation matière	Pays basque Espagne
Gravats	CCLO – LAFITTE – LASSERRE - LAFONT	Enfouissement – Valorisation matière	France (territoire CCLO)
Huiles alimentaires (DMS)	SIAP - HAUPA	Valorisation énergétique ou matière	France (78) – (64)
Huiles minérales (DMS)	DARGELOS	Valorisation énergétique ou matière	France (76)
Meubles	ECO-MOBILIER	Valorisation matière et énergie	France (33, 37, 64)
Piles (DMS*)	COREPILE	Valorisation énergétique ou matière	France (33)
Pneus	VALPAQ	Valorisation énergétique	Broyage France (40) Cimenteries France Espagne
Radiographies	LIONS CLUB	Valorisation matière	France (13)
Tout venant	CCLO	Enfouissement ISDND	France (territoire CCLO)

*DMS : Déchets Ménagers Spéciaux / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (pots de peinture, solvants, produits phytosanitaires, etc.,)

** Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

7.4. Bilan financier

Dépenses par déchetterie

	ARTHEZ-DE-BEARN	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	ORTHEZ	PARDIES	RAMOUS	TOTAL
Bois	1 444,42 €		1 292,71 €	3 465,38 €	7 765,12 €	5 114,68 €	1 704,58 €	20 786,89 €
Cartons	5 844,83 €		3 339,90 €	3 250,42 €	2 880,03 €	5 870,25 €	3 206,31 €	24 391,75 €
Déchets verts	11 425,08 €	1 319,44 €	12 694,46 €	16 897,46 €	8 291,30 €	73 161,92 €	15 790,81 €	139 580,46 €
Gravats	2 670,01 €		2 799,36 €	4 675,87 €	7 014,79 €	9 618,92 €	631,92 €	27 410,88 €
Pneus				708,48 €	1 446,72 €	360,00 €		2 515,20 €
Tout-Venant	20 459,91 €	2 183,68 €	19 147,19 €	43 919,51 €	35 423,16 €	70 769,50 €	20 087,93 €	211 990,88 €
DMS	4 628,80 €		4 313,92 €	6 995,39 €	11 547,94 €	9 668,37 €	2 168,52 €	39 322,94 €
Personnel	50 093,21 €	10 319,83 €	56 793,28 €	145 255,50 €	138 322,61 €	156 149,40 €	49 297,87 €	606 231,70 €
Frais de structure	6 149,31 €	- €	5 473,70 €	4 321,39 €	5 038,24 €	4 449,36 €	4 299,57 €	29 731,57 €
TOTAL	102 715,57 €	13 822,95 €	105 854,52 €	229 489,39 €	217 729,92 €	335 162,41 €	97 187,51 €	1 101 962,27 €

Recettes par déchetterie

	ARTHEZ-DE-BEARN	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	ORTHEZ	PARDIES	RAMOUS	TOTAL
DMS	1 233,12 €		1 180,04 €	2 034,87 €	2 340,81 €	2 559,89 €	1 067,69 €	10 416 €
Meubles	4 790,99 €		4 352,57 €	6 840,73 €	11 902,45 €	11 815,63 €	4 524,57 €	44 226 €
Cartons	4 691,61 €		3 484,26 €	6 723,31 €	15 915,03 €	6 662,59 €	4 423,05 €	41 899 €
DEEE	2 901,54 €		3 020,68 €	6 171,18 €	11 921,60 €	10 198,59 €	2 561,86 €	36 775 €
Ferraille	17 186,19 €		16 673,73 €	39 589,12 €	60 373,54 €	44 746,55 €	11 322,87 €	189 892 €
Participation frais Béarn des Gaves							11 400,00 €	11 400 €
TOTAL	30 803,45 €	- €	28 711,29 €	61 359,22 €	102 453,43 €	75 983,25 €	35 300,04 €	334 611 €

La filière meubles

Depuis 2017, la communauté de communes a contractualisé avec l'EcoOrganisme Eco Mobilier. Ainsi les déchetteries ont été équipées en bennes meubles afin d'y collecter les déchets d'ameublement quelle que soit la matière.

En 2021, seules les déchetteries de Ramous et Lucq de Béarn ne sont pas équipables en benne meubles par le manque de quai.

Ainsi, en 2021, **1 377,24** tonnes ont été détournées des bennes de bois, ferrailles et tout venant. La collectivité a perçu **44 226,94€** en 2021 pour le tri et le traitement de ces déchets. Considérant la présence de 66% de Bois, 2% de ferrailles et 32% de tout venant, les coûts évités sont estimés à **26 306 €**.

Synthèse

Le tonnage : 256 Kg/habitant (+4,2% par rapport à 2020)

Le coût : 56 € TTC / tonne (80 € en 2020)

14 € TTC / habitant (20 € en 2020)

8. LE REEMPLOI

8.1. Description du réemploi

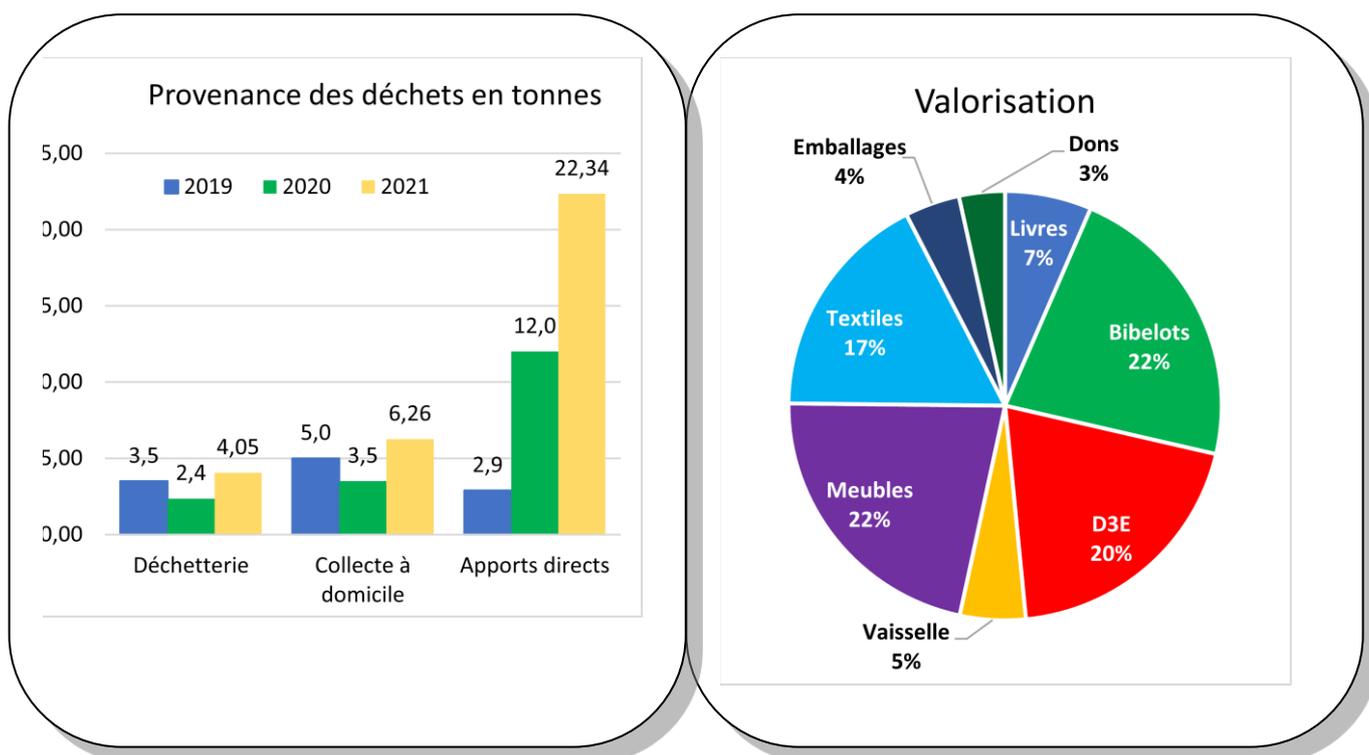
La feuille de route gouvernementale pour l'économie circulaire préconise 50 mesures pour la mise en place d'actions visant à favoriser la transition écologique et solidaire. La mesure n°8 vise à « renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité ».

C'est ainsi que la communauté de communes soutient l'action de la recyclerie associative Créa'locale depuis 2019.

Cette recyclerie, basée à Biron, récupère des objets déposés à la déchetterie d'Orthez en vue du réemploi. Une zone de réemploi a été mise en place à la déchetterie afin de séparer ce flux des autres déchets.

8.2. Bilan quantitatif

La recyclerie récupère des déchets provenant des particuliers de la communauté de communes. Sur l'année 2021, 32,65 tonnes ont été collectées dont **4,05** tonnes par le biais de la déchetterie. La recyclerie réemploie **90%** des tonnes récupérées. Les déchets non réutilisables sont ramenés à la déchetterie et triés en fonction des matières.



Synthèse

Le tonnage : 0,6 Kg/hab

Les coûts évités : 617 € TTC

Les recettes non perçues : 563 €

9. LES TEXTILES USAGERS

9.1. Description de la collecte

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place la collecte et le traitement des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés (TLC).

Les caractérisations d'ordures ménagères réalisées dans le cadre du programme de prévention des déchets ont estimé à 3,42% de textiles présents dans les ordures ménagères. Les caractérisations d'emballages ménagers réalisées au centre de tri estiment à 14% de refus liés aux textiles. C'est ainsi que 433 tonnes de textiles ne sont pas valorisées.

Ainsi, en 2019, une campagne de densification du parc de bornes a été menée en vue d'améliorer les tonnages collectés. Ce sont 74 points de collecte qui sont répartis sur le territoire (public et privé) (+32 bornes).

Mode de gestion

La communauté de communes a reconduit en 2020 le contrat avec l'éco-organisme ECO TLC qui gère cette filière jusqu'au 31/12/2022 (date de fin d'agrément).

L'entreprise LE RELAIS 64 collecte les textiles de 73 bornes. Celle-ci contribue à l'insertion de personnes en difficultés par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

La surface commerciale E. Leclerc d'Artix dispose d'une borne de collecte en domaine privé en convention avec la société Philtex.

9.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de textiles usagés collectés est de **248,5 tonnes** soit **4,66 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2018	231,13
2019	252,02
2020	232,42
2021	248,5

La moyenne nationale est de 3,45 Kg/hab en 2021.

*La moyenne départementale est de 5,73 Kg/hab en 2021.
(Données Refashion)*

9.3. Le traitement

Les textiles déposés dans ces points de collecte Le Relais sont triés dans le centre de tri des textiles de Marciac (32).

Selon leur état, ils sont ensuite :

- revendus à bas prix dans les friperies solidaires Ding Fring ou à l'étranger (61%),
- recyclés afin de fabriquer des laines d'isolation utilisées dans le bâtiment (26%),
- recyclés en chiffons d'essuyage pour l'industrie (10%),
- éliminés (3%) dont la majorité est valorisée énergétiquement.

Les textiles déposés dans le point de collecte Philtex sont triés dans le centre de Garon (30).

Ils sont ensuite :

- revendus à prix bas aux personnes en difficultés sociales dans les boutiques « Le hangar » ou en Afrique ou Moyen Orient,
- recyclés en tant que matières pour des chiffons d'essuyage,
- éliminés (2%) car non valorisables dans des centres spécialisés.

9.4. Bilan financier

La collecte et le traitement des textiles usagés sont directement pris en charge par l'éco organisme ; aucun frais n'est donc à la charge de la collectivité.

Prestations	Eco-organisme	Recettes en € TTC (estimatif)
Soutiens	ECO TLC	5 338,80
TOTAL		5 338,80

Synthèse

Le tonnage : 4,66 Kg/hab (+7% par rapport à 2020)

Le coût évité : 66 349 € TTC / soit 0,25 €/hab

10. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

10.1. Description du service

Les habitants de la communauté de communes peuvent bénéficier, gratuitement et sur demande, d'un composteur individuel et d'un bio-seau. Ce service a débuté entre 2004 et 2015 selon les secteurs. Depuis 2018, la communauté de communes accompagne le développement du compostage en pied d'immeubles.

10.2. Bilan quantitatif

En 2021, 685 composteurs ont été distribués aux foyers du territoire. Fin 2021, la communauté de communes compte 7 291 ménages équipés de composteurs individuels ce qui représente 39% des foyers pavillonnaires.

6 résidences sont équipées de site de compostage en pied d'immeubles.

12 composteurs ont été mis à disposition d'établissements (crèches, EPAD...) pour la réduction des ordures ménagères assimilées mais aussi pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

En considérant que la production de déchets compostables est évaluée à 31% des déchets résiduels (donnée ADEME), on estime que 1 168 tonnes d'ordures ménagères sont détournées, soit 11% du tonnage produit.

10.3. Bilan financier

En 2021, la communauté de communes n'a pas acheté de composteur.

On peut noter que ce détournement de 1 154 tonnes de déchets a permis de réduire les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères d'environ 285 572 €.

11. L'USINE D'INCINERATION

11.1. Présentation de l'installation

L'usine d'incinération des ordures ménagères a été mise en service en septembre 1990. Elle est équipée d'un système de traitement des fumées par voie sèche, mais également d'un système de récupération d'énergie sous forme de vapeur, qui est ensuite vendue à la plateforme SOBEGI. En 2021, 16 657 tonnes de vapeur ont ainsi été vendues à la SOBEGI.

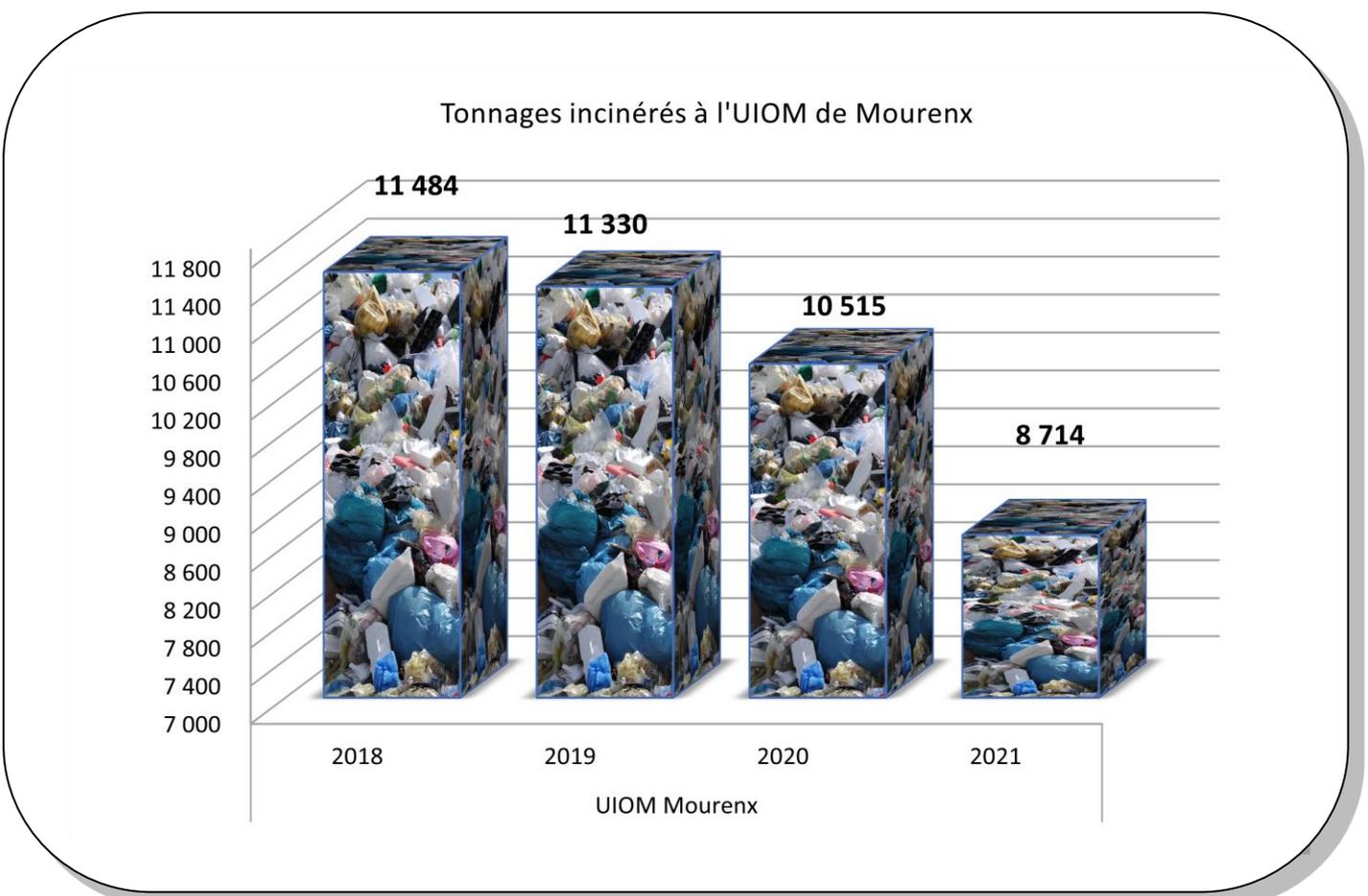
11.2. Mode de gestion

Depuis le 1^{er} septembre 2016, l'exploitation de l'usine d'incinération a été confiée à la société SEMAVAL pour une durée de 6 ans.

L'UIOM génère 3 sous-produits :

- l'acier incinéré est valorisé par la société ARCELOR depuis 2020 dans le cadre du contrat Citeo : 140,72 tonnes. Le chargement est à la charge de la communauté de communes.
- les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) acheminés et stockés en Mayenne dans un CET de classe 1 : 272,32 tonnes.
- les mâchefers utilisés en sous-couche routière : 1 871,30 tonnes.

11.3. Bilan quantitatif



Types de déchets	Tonnages
Ordures ménagères	
Secteur Est	3 613,34
Secteur Centre	1 383,42
Secteur Ouest	3 224,90
Total	8 221,66
Ordures ménagères des Activités Economiques	4,44
Déchets industriels banals	
Services techniques	80,28
Clients occasionnels	7,52
Total	87,80
Refus de tri des emballages	400,12
TOTAL	8 714,02

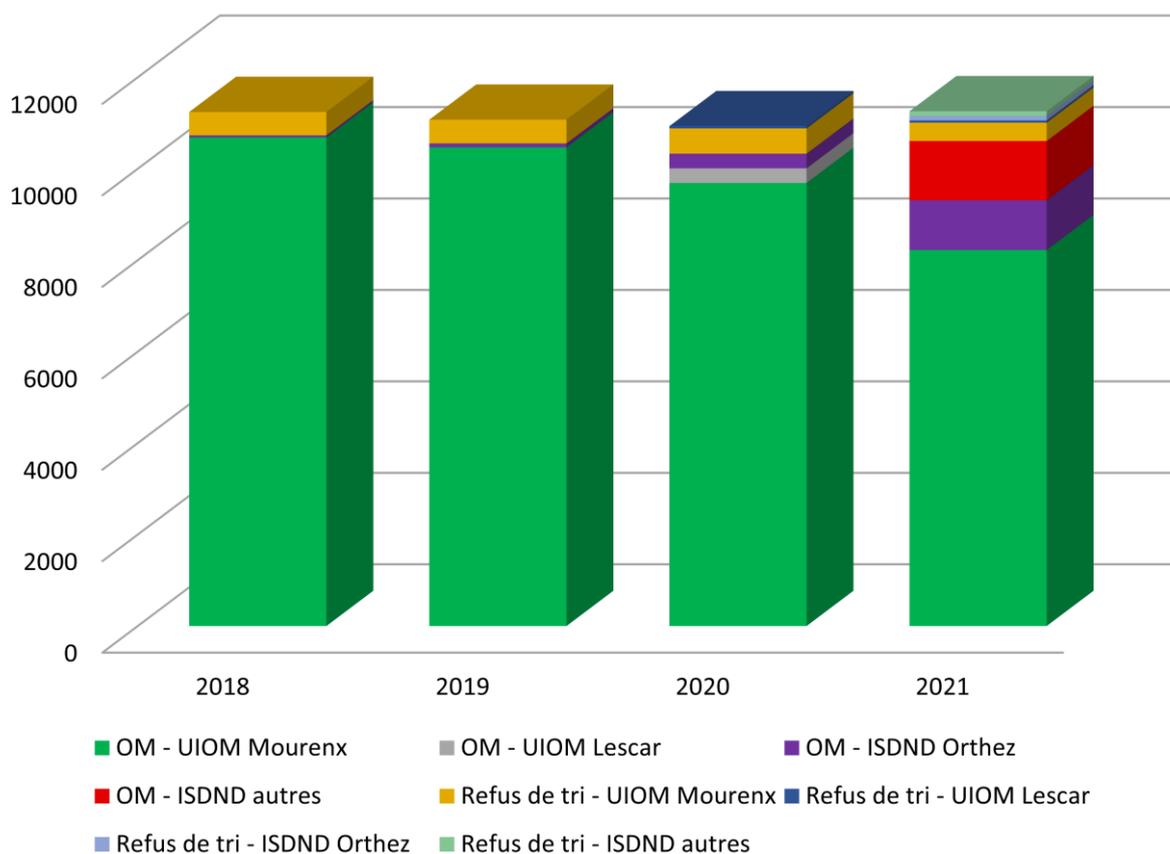
11.4. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Exploitation UIOM	SEMAVAL	1 349 000,30 €	
Traitement mâchefers	LAFFITTE	37 174,59 €	
Intéressement vapeur	SEMARIV	67 817,99 €	
Traitement et stockage des REFIOM	SECHE	55 170,70 €	
Transport des REFIOM	AUTAA	11 367,19 €	
Audit UIOM	SAGE ENGINEERING	39 500,00 €	
TGAP 2021	DOUANES	63 090,00 €	
Taxe foncière	IMPOTS	36 071,00 €	
Vente vapeur (18 € HT/tonne vapeur)	SOBEGI		329 808,60 €
Vente ferrailles	PAPREC		14 324,24 €
Soutiens Citeo incinération des OM	CITEO		25 125,42 €
Personnel	CCLO	16 622,79 €	
TOTAL		1 675 814,57 €	369 258,26 €

Le vendredi 12 novembre 2021, un départ d'incendie s'est déclaré sur l'installation, qui a engendré un arrêt de l'usine pour plusieurs semaines.

Celui-ci a entraîné dans un premier temps un détournement des ordures ménagères et des refus de tri à l'ISDND d'Orthez. Le prolongement de l'arrêt a conduit à orienter ensuite les ordures ménagères à l'ISDND de TERRALIA.

Exutoires OM et refus de tri



Synthèse

Le tonnage traité sur l'UIOM de Mourenx :

154 Kg / habitant soit -21% par rapport à 2020

Le coût : 150 € TTC / tonne entrante (124 € en 2020)

24 € TTC / habitant (25 € en 2020)

12. LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX

12.1. Présentation des installations

Le pôle de gestion des déchets d'Orthez

Autorisé par arrêté préfectoral n°6362/2013/016 du 14 juin 2013, ce pôle se compose :

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)**

Cette installation traite les DIB, les tout-venants de déchetteries et les ordures ménagères occasionnellement détournées de l'UIOM.

Les dépôts de DIB sont facturés 80 €/tonne + TGAP 54 €/tonne.

Les ordures ménagères sont facturées 110 €/tonne + TGAP 54 €/tonne.

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)**

Cette installation traite les gravats et les déchets de démolition. Les dépôts sont facturés 15 €/tonne aux professionnels.

- **d'une plateforme de broyage de déchets verts**

Les dépôts sont facturés 40 €/tonne aux professionnels. Le broyat est évacué vers la filière agricole pour valorisation. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le transport du broyat est pris en charge par les agriculteurs.

- **d'un quai de transfert**

Les ordures ménagères, les emballages ménagers et les cartons y sont stockés, conditionnés et évacués vers les filières de traitement.

Le site d'Artix

Depuis le 9 septembre 2017, ce site Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) est fermé. Une étude de réhabilitation post exploitation reste à engager.

12.2. Gestion du pôle

Ces sites sont gérés en régie, à l'exception, sur le pôle de gestion des déchets d'Orthez :

- **du traitement des lixiviats**

Cette prestation est confiée à l'entreprise OVIVE. Le process de traitement mis en place par OVIVE est un biomembrat® BM 20 avec un traitement biologique, une unité d'ultrafiltration et une unité de traitement de finition sur charbon actif. La CCLO a fait l'acquisition de cette installation en 2020 afin de s'affranchir des coûts de location. **6 719 m³** de lixiviats ont été traités en 2021.

- **de la maintenance du pont bascule et du portique de mesure de la radioactivité**

Un contrôle annuel des bornes de mesure de la radioactivité et du pont bascule a été respectivement réalisé par les entreprises CANBERRA et PISO.

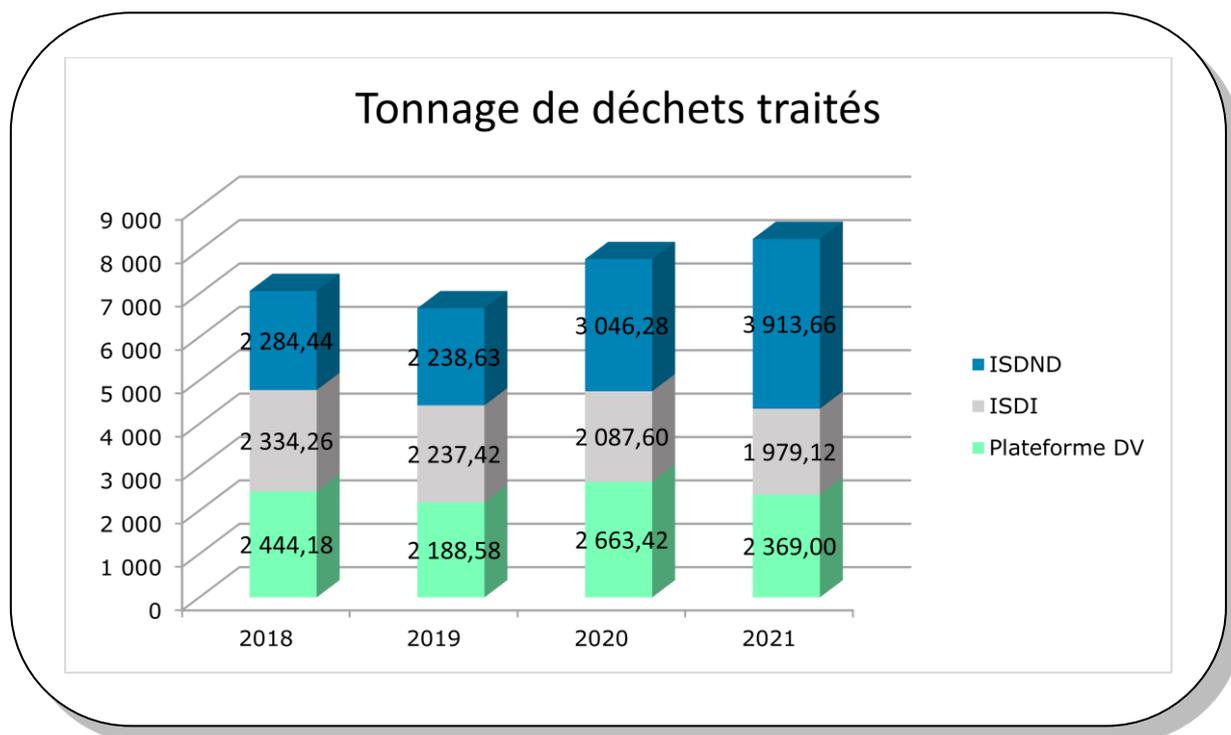
- **du broyage des déchets verts sur la plateforme d'Orthez**

Trois campagnes de broyage ont été réalisées en 2021 par l'entreprise LOREKI. **2 369 tonnes** de broyat ont ainsi été évacuées et valorisées par la filière agricole.

- **de l'analyse des eaux**

Une auto-surveillance des eaux est rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Les analyses nécessaires à cette dernière ont été réalisées par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes et sont conformes à l'arrêté d'exploitation.

12.3. Bilan quantitatif



Types de déchets	Tonnages
ISDND Orthez	
Tout-venant particuliers	2 122,18
DIB entreprises	557,86
DIB collectivités	42,90
OM	1 088,44
Refus de tri	102,28
Total	3 913,66
ISDI Orthez	
Gravats particuliers	671,90
Gravats entreprises	347,08
Déblais de terrassements collectivités	960,14
Total	1 979,12
Plateforme DV Orthez	
Déchets verts particuliers	1 493,78
Déchets verts entreprises	312,84
Déchets verts collectivités	562,38
Total	2 369,00
TOTAL	8 261,78

12.4. Bilan financier du pôle de gestion des déchets d'Orthez

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Traitement des lixiviats	OVIVE / MOBIPUR	89 812,22 €	
Analyse des rejets	LABORATOIRES PYRENEES LANDES	18 830,58 €	
TGAP 2021	DOUANES	127 932,00 €	
Caution	ORGANISME BANCAIRE	1 905,61 €	
Etude ISDND	SAGE	39 825,60 €	
Traitement DIB	ENTREPRISES		39 407,00 €
Traitement TGAP	ENTREPRISES		27 896,00 €
Traitement gravats-déblais	ENTREPRISES		2 813,00 €
Traitement bois	ENTREPRISES		1 824,00 €
Traitement des OM (pannes UIOM)	SEMAVAL		119 728,00 €
TGAP pour les OM			58 775,76 €
Traitement des déchets verts			
<i>Dépôts</i>	ENTREPRISES		9 694,00 €
<i>Broyage</i>	LOREKI	19 478,17 €	
Exploitation du site (personnel, consommations, réparations, locations...)	REGIE	183 547,11 €	
TOTAL		481 331,29 €	260 137,76 €

Synthèse

ISDND

Le tonnage : 73 Kg / habitant (+28% par rapport à 2020)

Le coût : 44 € TTC / tonne (83 € en 2020)

3,26 € TTC / habitant (4,73 € en 2020)

ISDI

Le tonnage : 37 Kg / habitant (- 5% par rapport à 2020)

Le coût : 8,88 € TTC / tonne (7,84 € en 2020)

0,33 € TTC / habitant (0,31 € en 2020)

Plate-forme de broyage de déchets verts

Le tonnage : 44 Kg / habitant (- 11% par rapport à 2020)

Le coût : 12,74 € TTC / tonne (12 € en 2020)

0,57 € TTC / habitant (0,59 € en 2020)

13. LES DECHETS NON MENAGERS

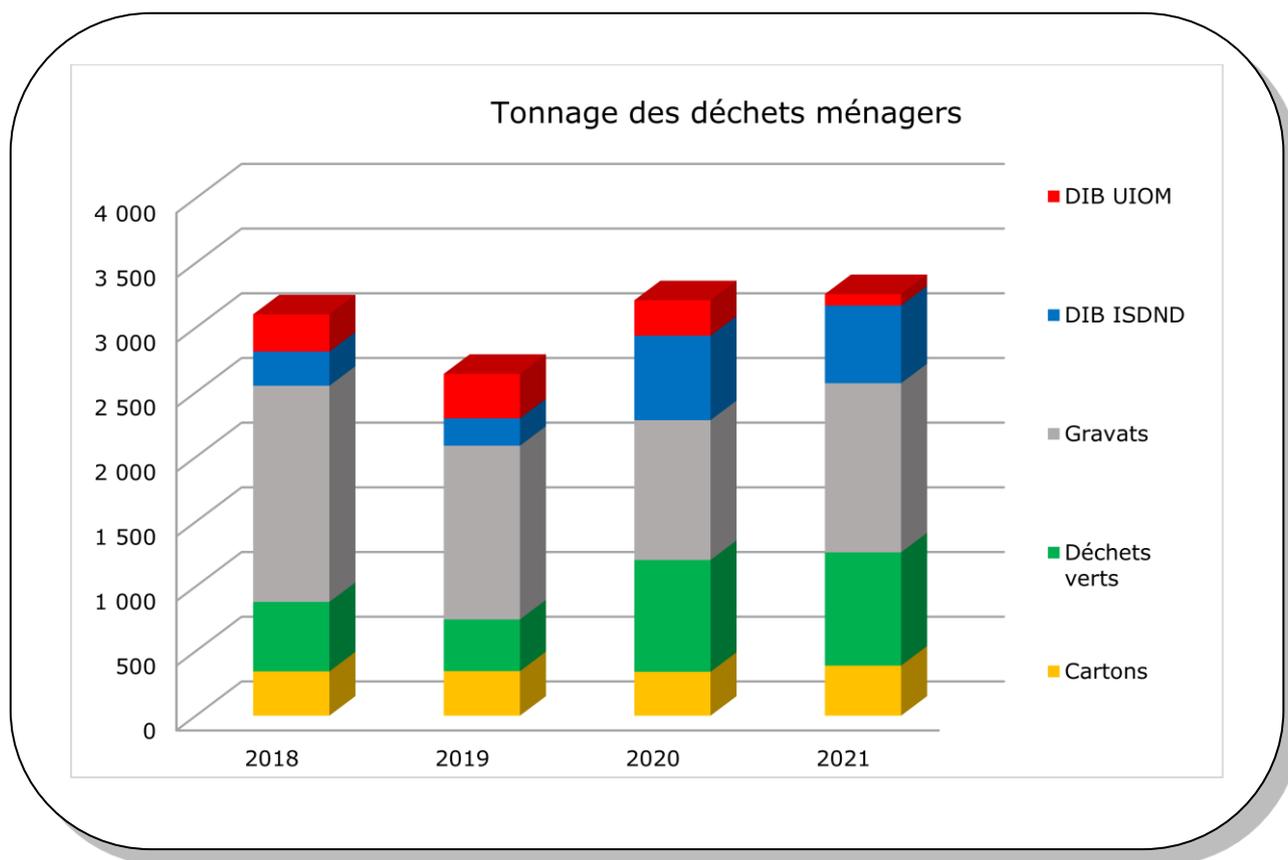
13.1. Désignation

Les déchets dits non ménagers sont les déchets issus de l'activité de certaines entreprises, artisans, commerçants et collectivités du territoire.

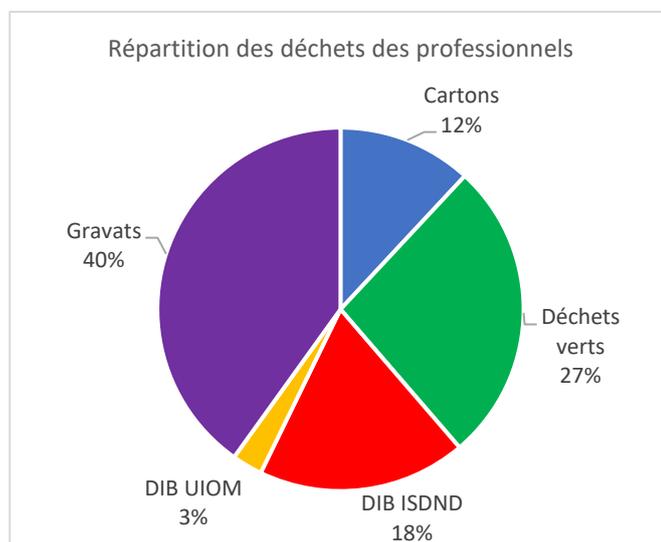
Les professionnels peuvent ainsi bénéficier :

- d'une collecte des ordures ménagères (dans la limite de deux conteneurs par semaine) et emballages dans la mesure où les déchets présentés sont assimilés aux déchets d'un ménage. Les tonnages et les coûts sont intégrés dans la collecte et le traitement des ordures ménagères (cf, §3) et des emballages (cf, §4),
- d'une collecte des cartons toutes les semaines en bacs ou en vrac. Le centre-ville d'Orthez a été équipé d'un point de collecte enterré en 2018,
- du traitement de leurs déchets non ménagers à l'ISDND et à l'ISDI d'Orthez ; et, pour des demandes occasionnelles spécifiques, à l'UIOM de Mourenx,
- du traitement de leurs déchets issus de l'entretien des espaces verts/jardinage, par MONT COMPOST ou sur la plateforme de broyage des déchets verts d'Orthez.

13.2. Bilan quantitatif



		Tonnages	
		Collectivités	Entreprises
DIB	UIOM	80,28	7,52
	ISDND	42,90	557,86
Gravats	ISDI	960,14	347,08
Déchets verts		312,84	562,38
Cartons			387,02
TOTAL		3 258,02	



13.3. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Traitement des DIB			
<i>Incinération</i>	SEMAVAL	10 107,14 €	
<i>Enfouissement</i>	CCLO	26 622,72 €	67 303,00 €
Traitement des inertes	CCLO	11 612,43 €	2 813,00 €
Traitement des déchets verts			
<i>Dépôts</i>	ENTREPRISES		9 694,00 €
<i>Broyage</i>	CCLO + LOREKI	11 149,28 €	
Collecte et revente des cartons			
<i>Collecte</i>	COVED / ATOUT VERT / REGIE	118 791,58 €	
<i>Revente</i>	PAPREC		45 190,27 €
TOTAL		178 283,16 €	125 000,27 €

Synthèse

Le tonnage : 61,14 Kg / habitant (+1,68% par rapport à 2020)
Le coût : 16 € TTC / tonne (57 € en 2020)
1 € TTC / habitant (3 € en 2020)

14. LA PREVENTION DES DECHETS

14.1. L'engagement de la collectivité

Dans le cadre de sa compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la communauté de communes Lacq-Orthez est tenue d'élaborer **un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

Le Conseil communautaire du 9 décembre 2019 a adopté un PLPDMA pour la période 2019-2024 qui présente le contexte dans lequel s'inscrit la démarche, détermine les points forts et points faibles du territoire en matière de réduction des déchets, définit les grands axes d'intervention du PLPDMA, et propose un plan d'actions.

En 2021, **25 animations de prévention des déchets** ont été réalisées sur le territoire de la CCLO en faveur de la réduction des déchets. Elles ont répondu aux objectifs de 8 fiches actions du PLPDMA. Environ **617 personnes** ont été directement **sensibilisées**. Ces actions ont été réalisées afin de sensibiliser tous les publics possibles (grand public, professionnels, collectivités, gros producteurs).



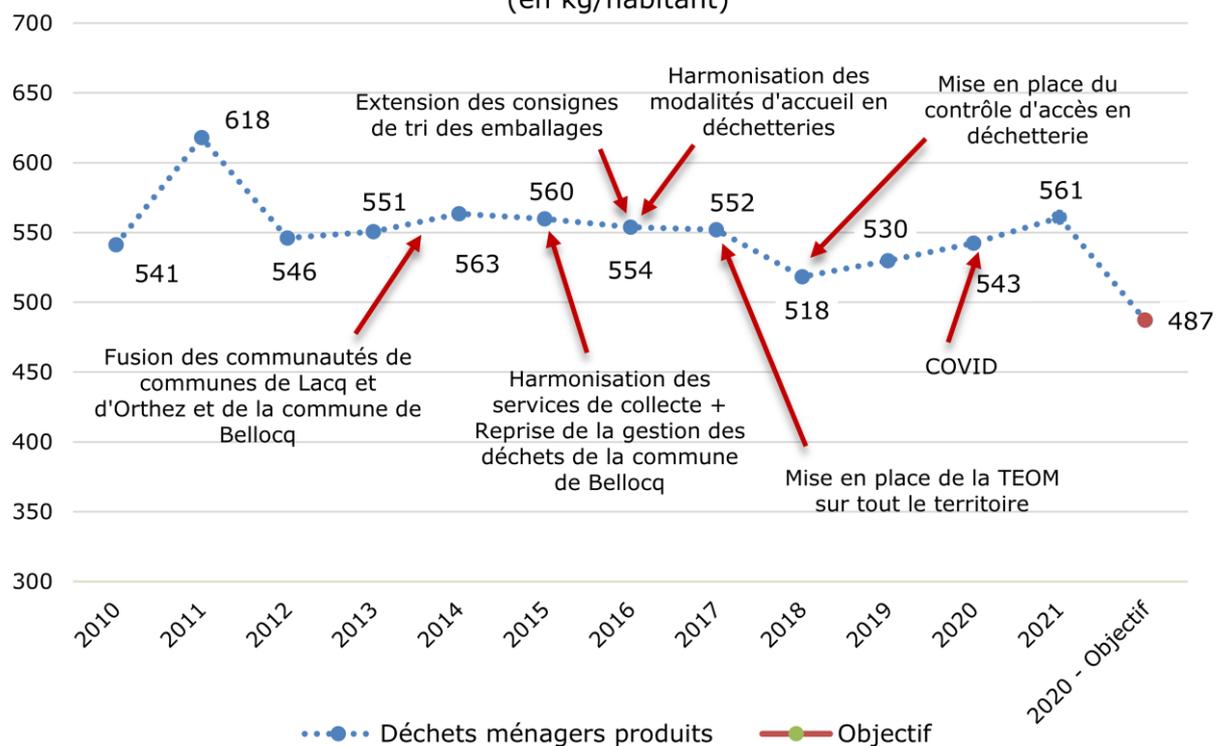
La sensibilisation via **d'autres supports de communication**, tels que des campagnes d'affichages, des parutions dans la presse, des publications sur les réseaux sociaux, des actualités sur le site internet de la CCLO ou encore des articles dans les bulletins communaux, permet également de communiquer auprès du grand public.

14.2. La production de Déchets Ménagers Assimilés

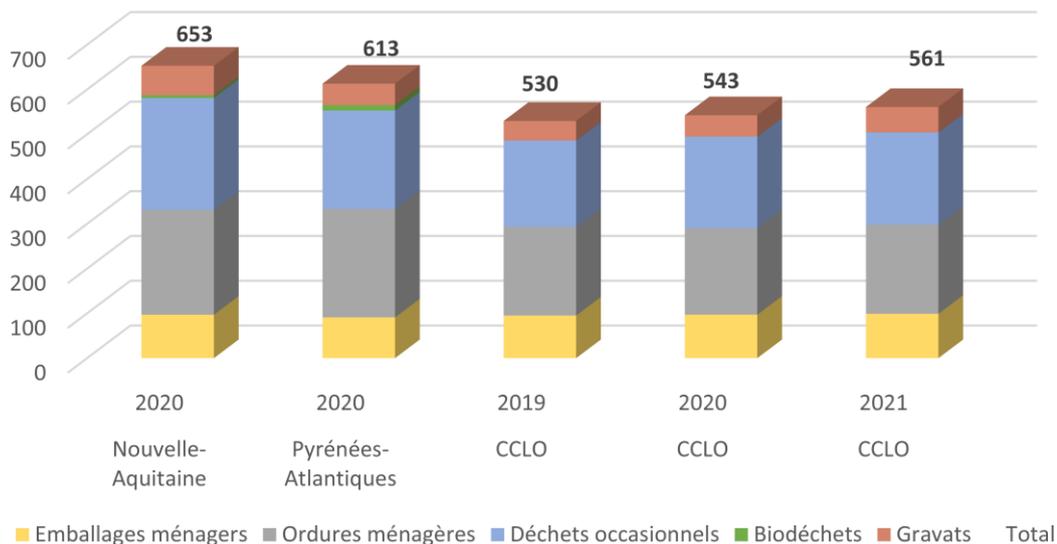
On considère les DMA, déchets ménagers assimilés, comme l'ensemble des déchets produits par les ménages et collectés en déchetteries ou en porte à porte, mais aussi les déchets des activités économiques qui compte-tenu de leurs caractéristiques et quantités peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Selon la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, ces DMA devaient diminuer de 10% entre 2010 et 2020. Cet objectif n'a pas été atteint localement. Cependant cette production de DMA reste en deçà des objectifs régionaux qui s'élèvent à 575 Kg/hab/an en 2020.

Quantité de déchets ménagers et assimilés (en kg/habitant)



Production des DMA



Synthèse

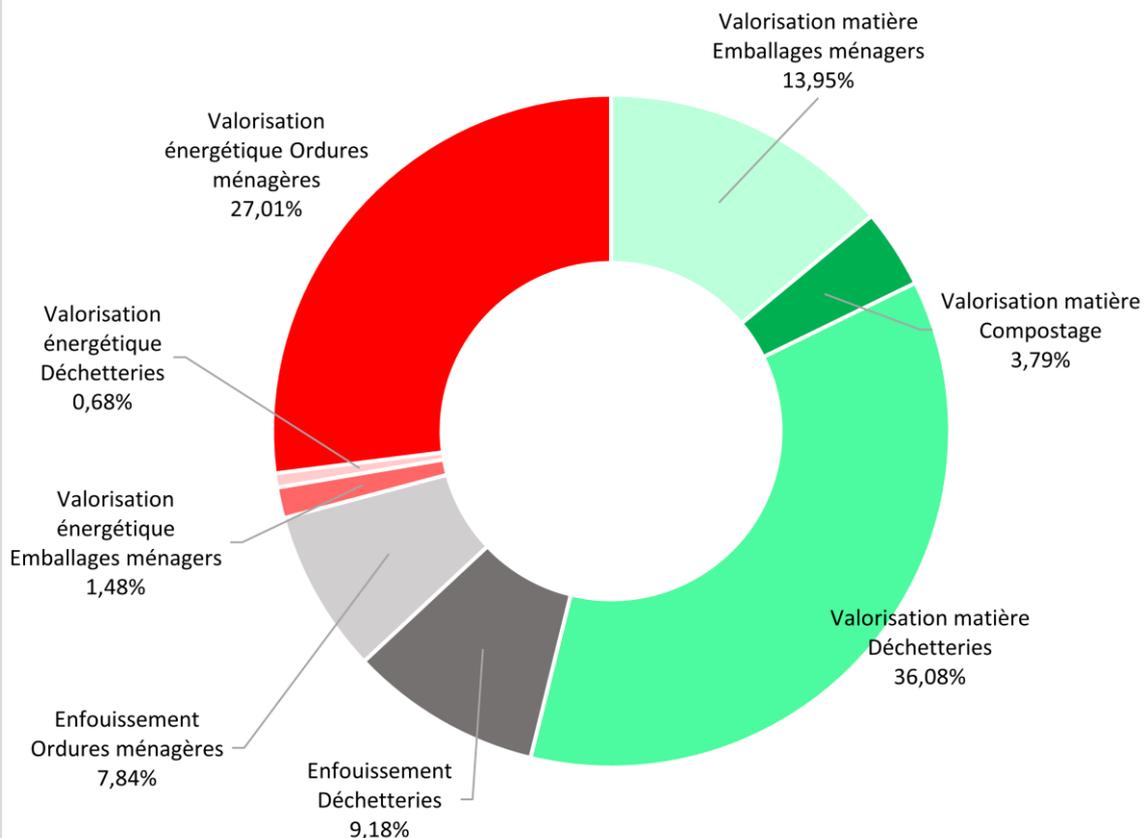
Le tonnage : 561 Kg / hab (+3,4% par rapport à 2020)

Objectif : 487 kg/ hab en 2020 soit - 74 Kg/hab

15. BILANS

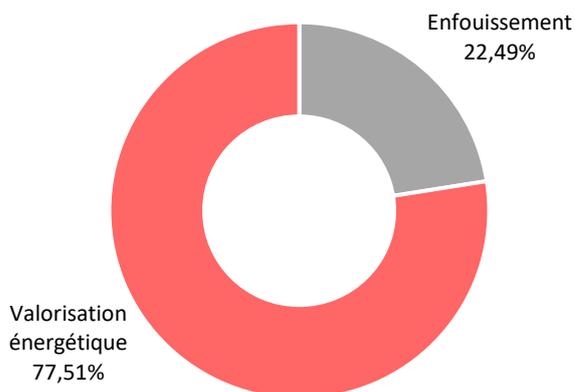
15.1. Bilan quantitatif

Répartition des déchets produits par les habitants

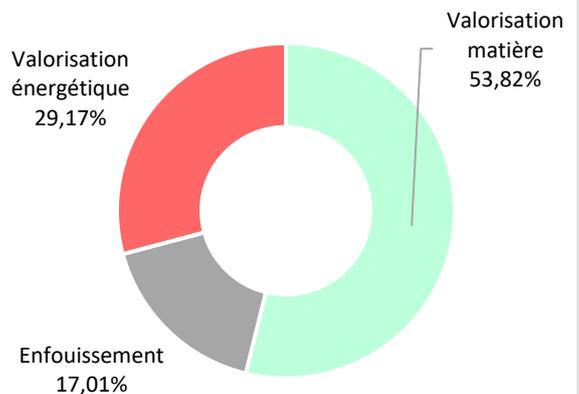


83% des déchets produits par les habitants de la CCLO sont valorisés

traitement des OM



Traitement de l'ensemble des déchets



15.2. Bilan des contrats et des conventions

Prestataire	Intitulé	Domaine	Echéance
ADEMI	Système de contrôle d'accès maintenance	Déchetteries	31/12/2022
Adour Vision System	Maintenance déchetterie et télésurveillance des sites	Déchetteries	21/01/2025
Atout Vert	Collecte déchets secteur Centre	Collectes	31/03/2022
Arcelor	Reprise des aciers et aciers de mâchefers	Traitement	31/12/2022
Citeo	REP emballages ménagers et Papiers	Traitement	31/12/2022
Coved	Collecte des déchets secteur Est	Collecte	31/03/2022
Créa locale	Recyclerie	Déchetteries	-
Cyclamen	Reprise des aluminium	Recettes	31/12/2022
Dargelos	Evacuation et valorisation des huiles minérales	Déchetteries	31/03/2027
Decons	Evacuation et valorisation des ferrailles	Déchetteries	31/03/2027
Haupa	Evacuation et valorisation des huiles alimentaires	Déchetteries	31/03/2027
Eco-DDS	REP Déchets Diffus Spécifiques	Recettes	31/12/2024
Eco-Mobilier	REP meubles	Recettes	31/12/2023
Eco-TLC	REP Textiles	Textiles	31/12/2022
EGGER	Prestation de collecte et traitement des déchets lot 5	Déchetteries	31/09/2021
Eco Transformation	Evacuation et valorisation des déchets de bois de déchetteries	Déchetteries	31/03/2027
Laffitte	Traitement des gravats des déchetteries de Pardies et Monein	Déchetteries	31/03/2027
Lafont	Traitement des gravats des déchetteries d'Arthez, Maslaçq et Orthez	Déchetteries	31/03/2027
Lasserre	Traitement des gravats de la déchetterie de Ramous	Déchetteries	31/03/2027
Lions Club	Reprise des Radiographies	Déchetteries	-
Loreki	Prestation de broyage de déchets verts sur la plateforme d'Orthez	Traitement	31/01/2024
Mont Compost	Traitement et valorisation des déchets verts	Traitement	31/03/2027
OCAD3E	Traitement des D3E et des lampes	Déchetteries	31/12/2022
OI Manufacturing	Reprise du verre	Recettes	31/12/2022
Paprec	Transport des emballages et refus	Traitement	31/03/2027
	Reprise des Cartons	Traitement	31/12/2021
Quadria	Fourniture de bacs à déchets roulants et composeurs	Fourniture	27/03/2023
Recydis	Traitement des déchets diffus spécifiques	Déchetteries	11/02/2021
Séché	Traitement et stockage des REFIOM	UIOM	01/09/2022

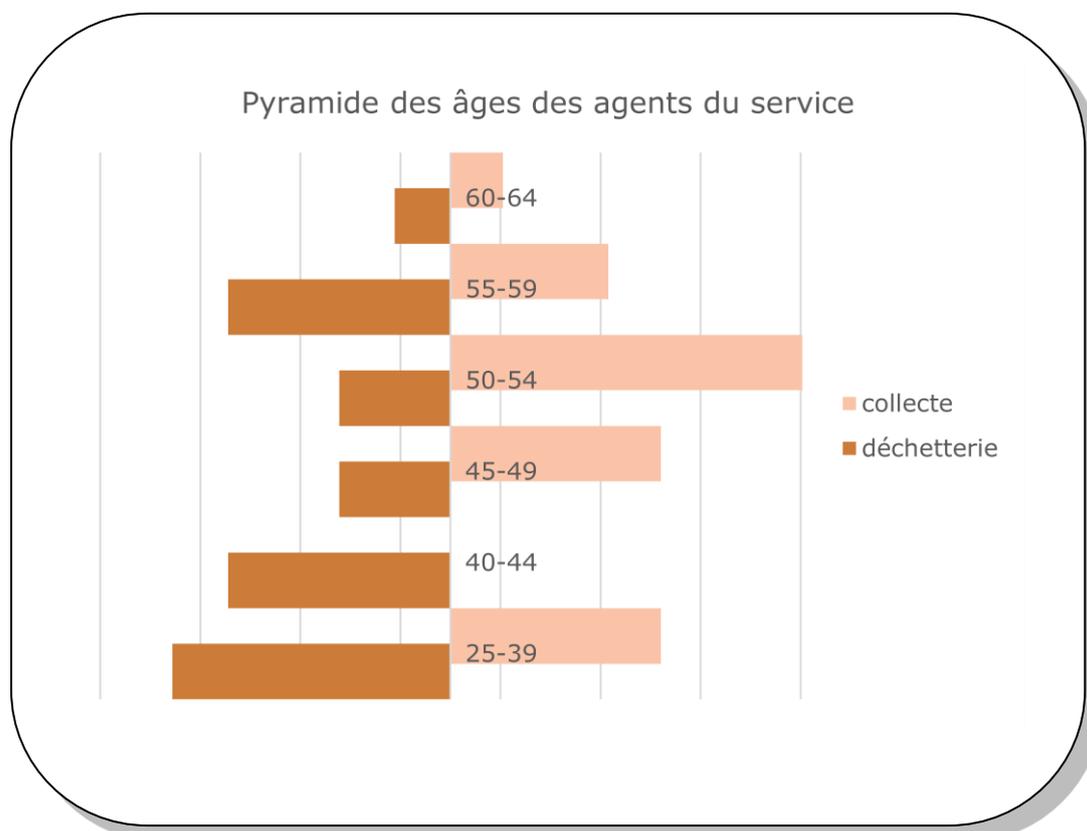
SémaVal	Exploitation de l'UIOM de Moux	UIOM	31/08/2022
SLR	Collecte du verre	Collecte	31/03/2028
Valorbéarn	Tri et conditionnement des emballages ménagers	Traitement	31/03/2024
Valorplast	Reprise du plastique	Traitement	31/12/2022

15.3. Bilan sur le personnel du service déchets

Répartition du personnel dans le service déchets

Service	Besoins du service en ETP
Déchetteries	16,95
Collecte	19,80
Traitement	2,25
Encadrement administratif et technique	3,50
Animation	1,00
TOTAL	43,50

Répartition des agents techniques par tranche d'âge



Les arrêts maladie

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts
Déchetteries	13	598
Collecte	12	423
Traitement	2	128
Encadrement administratif	0	0
Animation	1	3
TOTAL 2021	28	1 152
TOTAL 2020	19	791

Les accidents de travail

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts
Déchetteries	4	100
Collecte	2	54
Traitement	1	5
Encadrement administratif	0	0
Animation	0	0
TOTAL 2021	7	159
TOTAL 2020	7	426

Les absences exceptionnelles

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts
Déchetteries	2	7
Collecte	10	114,5
Traitement	1	2
Encadrement administratif	1	8
Animation	0	0
TOTAL 2021	14	131,5
TOTAL 2020	11	147,5

Les absences COVID

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts
Déchetteries	6	122
Collecte	11	199,5
Traitement	1	2
Encadrement administratif	1	10,5
Animation	1	8
TOTAL 2021	20	342

Ces absences représentent :

- 6,8 ETP globalement
- 5,54 ETP hors COVID
- 1,31 ETP pour les absences liées aux mesures prises durant la crise sanitaire du COVID 19 (confinement, isolement, vulnérabilité, garde d'enfants)

15.4. Bilan financier

Mode de financement

Le 20 juin 2016, le conseil communautaire a validé le principe d'institution et de perception de la TEOM sur l'ensemble du territoire de la CCLO, pour une application en 2017.

En 2021, le taux de la TEOM est maintenu au taux de 2020, c'est-à-dire à 10,05 %.

La communauté de communes a lancé en 2019, une étude pour la mise en place de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire. Cette étude menée par un bureau d'études a permis de présenter plusieurs scénarii aux élus. Suite à cette présentation, ces derniers n'ont pas souhaité mettre en place une tarification incitative. En 2021, un diagnostic mené en interne sur l'optimisation des collectes a abouti à la décision de diminuer les fréquences de collecte des ordures ménagères en C0,5, qui sera mis en place en avril 2022 et permettra une diminution de la TEOM.

Synthèse des coûts 2021

Nature du service	Coûts aidés TTC	Coûts aidés TTC par habitant
Ordures ménagères	2 841 711,29 €	53,33 €
Emballages ménagers	468 319,12 €	8,79 €
Encombrants à domicile	42 426,18 €	0,80 €
Déchets verts à domicile	35 234,23 €	0,66 €
Textiles	-5 328,10 €	-0,10 €
Déchetteries	767 351,60 €	14,40 €
Déchets non ménagers	53 282,88 €	1,00 €
COÛT TOTAL	4 202 997,20 €	78,88 €

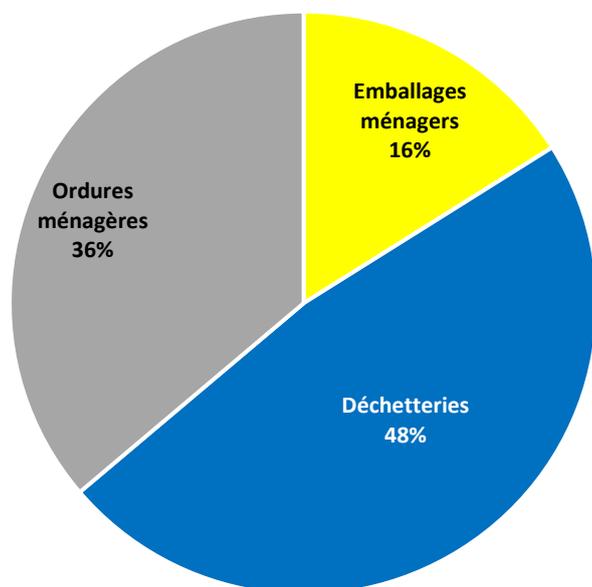
Coûts aidés = dépenses - recettes

15.5. Quelques chiffres clés

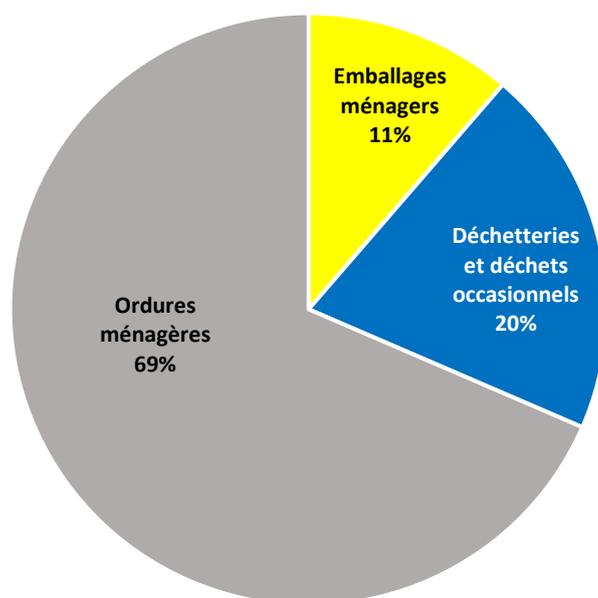
	QUANTITES en kg par habitant		COÛTS en € TTC par habitant	
	CCLO (2021)	Département 64 (2020) *	CCLO (2021)	Moyenne départementale (2017) *
Ordures ménagères	199	242	53€	56 €
Emballages ménagers et JRM valorisés	80	91	9 €	11 €
Déchetteries et déchets occasionnels	262	268,	16 €	20 €
Total	541	601	78 €	87 €

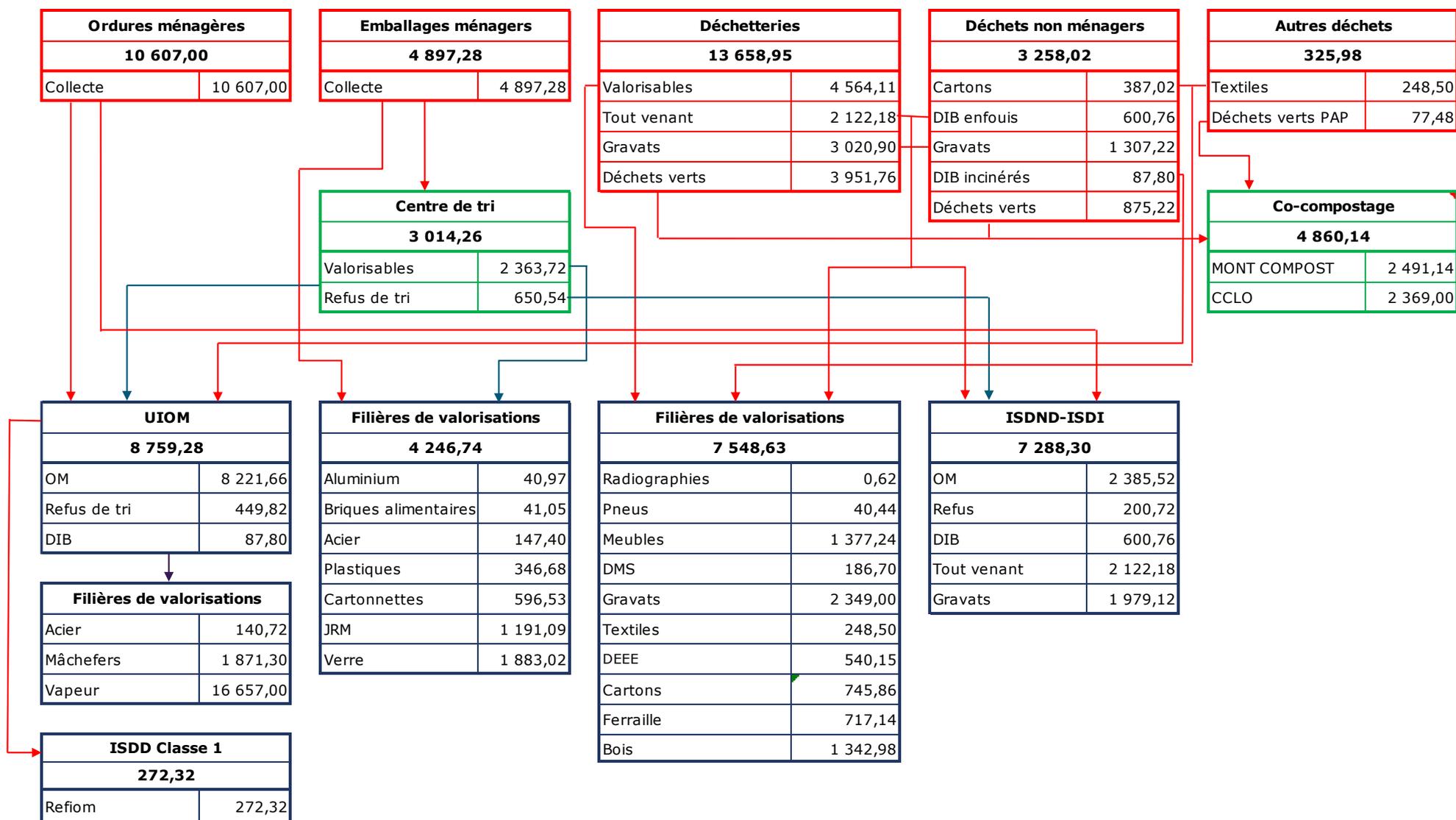
*Source AREC et SINOE

Répartition du tonnage par flux



Répartition des coûts par habitant par flux







Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**



SERVICE DECHETS

05 59 60 95 42 

environnement@cc-lacqorthez.fr 

www.cc-lacqorthez.fr 

